

L'ACTION NATIONALE

Dominique BEAUDIN *Une revue, des brochures
et des livres.....* 81

ANDRÉ LAURENDEAU
LE QUATRIÈME ÉTAT
DANS LA NATION 83

Jean BLANCHET *L'exode rural à l'état de crise* 9

Marguerite-M. MICHAUD *L'Acadie dans la littérature.....* 112

Joseph LEFRANÇOIS *Toute la justice de notre côté.* 126

Les éditions de
L'ACTION NATIONALE 147

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

● Directeur : Dominique BEAUDIN ●

L'Action nationale, publiée par la **Ligue d'Action Nationale**, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la **Ligue** sont: MM. Anatole Vanier, président; Dominique Beaudin, secrétaire; Jean Drapeau, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S.; Arthur Laurendeau, André Laurendeau, François-Albert Angers, Gérard Fillion, Abbé Albert Tessier, Léopold Richer, Albert Rioux, L.-Athanasie Fréchette, Guy Frégault, Jacques Perrault, Rodolphe Laplante, Clovis-Émile Couture, Paul-Émile Alin.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

3878, rue Saint-Hubert, Montréal (24), P. Q.

Téléphone : MArquette 2837

L'abonnement est de \$3.00 par année

Abonnement de soutien : \$5.00

L'ACTION NATIONALE

- "Défend le fait français en Amérique..."
- "Donne des directives..."
- "Constitue un instrument de ralliement..."
- "S'oppose aux esprits chimériques et politiciens..."
- "Fournit une documentation de choix..."
- "Présente la meilleure doctrine politique..."
- "S'affirme une revue combative..."
- "Travaille à construire un monde nouveau..."
- "Apporte un programme d'ordre..."
- "Rend service à nos minorités..."
- "Se dresse contre la dictature de la peur..."

ABONNEZ VOS AMIS

\$3. par année. — Prière de faire remise par mandat-poste ou chèque au pair.
Abonnement de soutien : \$5.

BULLETIN D'ABONNEMENT

L'ACTION NATIONALE
3878, rue St-Hubert, Montréal

J'inclus la somme de \$..... en paiement
de mon abonnement à l'Action Nationale, pour
une période de.....année... à commencer au
mois de.....194.....

Nom.....

Adresse

• LANGAGE DE CHIFFRES •

Primes

1939

\$ 49,726

1940

\$ 90,805

1941

\$ 146,805

1942

\$ 207,832

1943

\$ 314,236

1944

\$ 406,329

1945

\$ 539,893

1946

\$ 725,235

•

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Siège social : LEVIS, Qué.

La
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est la banque du public aussi bien que la banque des hommes d'affaires.

Le gérant de succursale se tient à votre entière disposition, qu'il s'agisse de dépôts, d'emprunts personnels, de remises, de recouvrements ou de toute question d'ordre financier au sujet de laquelle vous désireriez le consulter.

Actif, environ \$350,000,000

525 bureaux au Canada

60 succursales à Montréal

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

**LEVURE
LALLEMAND**

Fraîche

Les médecins recommandent la levure fraîche. La levure fraîche Lallemand est très riche en vitamines B, G et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

TOUJOURS

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

JOLY

269 est, rue Sainte-Catherine,
Montréal. BElair 3126



37 ANS

de service consciencieux

René DUPONT — président
J.-H. DESCHÊNES — vice-président
Jacques DUPONT — secrétaire-trésorier



**OUI!
MEUBLEZ
VOTRE
MAISON
CHEZ**

J. DUPONT & CIE
DE MEUBLES ET DE DÉCORATION

4020 EST, STE-CATHERINE • AM 2111
COIN JEANNE D'ARC - PRÈS BLVD PIE IX

Téléphone : AMherst 2111

Lorsqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.

100 % PURE

Sirop d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle".

Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.

Les Producteurs de Sucre d'Érable du Québec,
BUREAU CHEF : 5, Avenue Bégin, Lévis, Québec.

POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Éléance
n'hésitez pas, voyez

BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU

ANT. ROUSSEAU

J.-A. MASSON

3852, St-Denis

5004, Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Vous trouverez chez nous, et à bon compte, tout ce qu'il faut pour meubler votre résidence.

Maison établie depuis 40 ans.



● Fitzroy 4681 ●

LAMARRE FRÈRES

3723, Notre-Dame ouest,

Montréal

Une œuvre de marque

“LE CITOYEN CANADIEN-FRANÇAIS”

PAR

ESDRAS MINVILLE

directeur des Hautes Etudes Commerciales de Montréal,
ancien président de la Ligue D'Action Nationale.



Deux volumes, le premier de 277 pages,
le deuxième de 341 pages.—



« ...si nous voulons parvenir à la plénitude de la vie nationale, il va nous falloir, comme tous les peuples vivants, nous dépasser nous-mêmes, de génération en génération, d'année en année, de jour en jour; fortifier sans cesse nos positions intérieures, enrichir nos sources de vie, car l'épanouissement procède du dedans non du dehors ».

Citation de l'AUTEUR

Une œuvre qui prend rang parmi « ces livres que l'on consulte souvent pour y puiser, selon le mot Disraeli, des motifs d'espoir en des vies trop courtes pour être petites ».

Pierre Camu



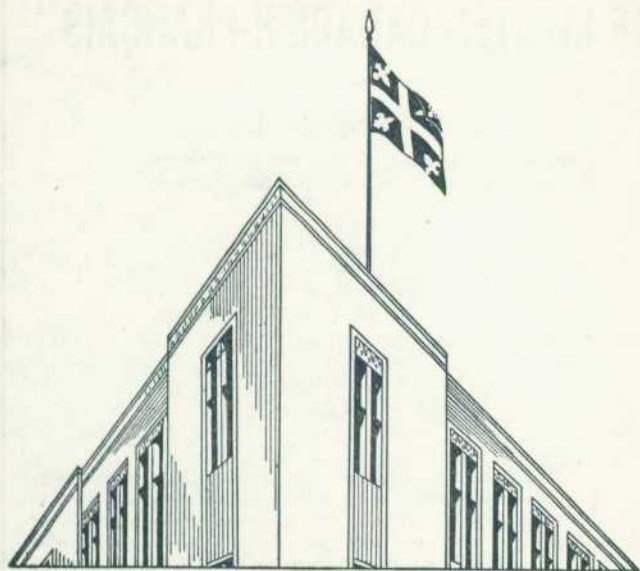
Les deux volumes (Le Citoyen canadien-français) sont en vente au prix total de \$3.50, frais de poste compris, au service de librairie de

L'ACTION NATIONALE

3878, rue St-Hubert,

Montréal, (24), P.Q.

D U P U I S



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères
LIMITÉE

Montréal

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine,
Comptoir Postal : 780, rue Brewster,
Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

VIII

L'ACTION

NATIONALE

Mot d'ordre

Une revue, des brochures et des livres...

A l'étudiant de son époque, Montaigne a donné un conseil dont on loue toujours la justesse. « Je voudrais qu'on fut soigneux de luy choisir un conducteur qui eust plustost la teste bien faicte que bien pleine ».

Ces paroles s'adressaient à des étudiants, mais elles valent pour tous. Les études ne s'arrêtent pas à l'obtention du parchemin; elles continuent la vie durant. A plus forte raison, la bonne lecture s'impose à ceux qui n'ont passé aux écoles qu'un temps relativement court. L'éducation des adultes, mise à la mode et réglémentée en notre temps, n'a-t-elle pas déjà accompli des merveilles ?

Il faut donc lire, mais il importe de former son jugement et d'être sûr de sa conscience avant de s'en remettre candidement aux discours de l'étranger. On risque fort autrement d'avoir la tête bien pleine plutôt que « bien faicte ».

Dans un monde moins « un » qu'on ne dit mais où circulent davantage, et avec une rapidité vertigineuse, tous les courants d'idées, il est plus nécessaire que jamais de maintenir bien en vue des principes directeurs pour ne pas déraisonner à l'audition de la première nouveauté. L'univers n'a pas été découvert pendant la dernière

guerre. Le peuple canadien-français, pour sa part, n'a pas brisé avec son passé et sa volonté de survivre se prolonge dans les luttes présentes comme son espoir en l'avenir.

S'il est des notions qui doivent être bien rangées au Canada français dans une « teste bien faite », ce sont celles qui se rapportent à la vie nationale. Ailleurs, en temps normal, on n'a qu'à être de son pays pour servir sa patrie. Le Canadien français, lui, doit résister à l'influence déformante de la majorité qui l'entoure ou le compénètre. La fidélité au passé, à la vraie foi, à la langue française doit être pour lui un devoir conscient et le « commandement inexprimé des ancêtres » ne suffit plus.

S'inspirant de l'histoire, une doctrine nationale doit imprégner les esprits et diriger les gestes. Il faut qu'une pensée patriotique bien définie veille en tous ceux qui ont la sincère intention de se solidariser avec leurs frères. Il est indispensable que soient contredits les propos assimilateurs ou défaitistes, volontairement ou sottement proférés, qu'ils viennent du dehors ou du dedans.

C'est pourquoi un groupe comme La Ligue d'Action Nationale a voulu donner aux Canadiens français une revue de combat, des brochures qui signalent les dangers et stigmatisent les lâchages, des livres qui précisent nettement et sans étroitesse les devoirs nationaux. On en trouvera une liste assez complète en ce numéro de la revue et le mot d'ordre du mois, c'est de répandre ces publications. Le résultat d'une telle diffusion, c'est qu'en ce qui concerne les questions nationales, toujours plus grand soit le nombre des Canadiens français qui aient « la teste bien faite ».

Dominique BEAUDIN

Le quatrième état dans la nation

Je voudrais que chaque lecteur considère ces pages non comme un article, mais comme une lettre à son adresse personnelle.

C'est en effet un appel, qui réclame une réponse.

Ceux qui liront ces notes et qui, à un titre quelconque, possèdent une expérience du monde ouvrier — soit qu'ils gagnent leur vie de leurs mains, qu'ils soient nés d'une famille ouvrière, qu'ils aient vécu professionnellement dans ce milieu comme organisateurs ou comme aumôniers, soit enfin qu'à titre d'intellectuels ils aient médité sur le problème — tous sont conviés à répondre. Nous ouvrons une enquête. La revue publiera d'ailleurs avec joie les opinions les plus significatives. De toutes elle se servira pour édifier une idée d'ensemble, pour formuler une politique.

●

Rurale dans sa quasi-totalité il y a un siècle, la population canadienne-française du Québec était devenue en 1941 urbaine dans une proportion de 63% — et le mouvement s'est encore accéléré durant

la dernière guerre. Nous venons de vivre, nous continuons de vivre une révolution démographique à peu près intégrale.

De ce fait on déduit parfois des conséquences extrêmes. On considère la campagne comme une survivance du passé, à jamais condamnée chez nous, et qu'il serait facile de mépriser.

C'est une erreur et une sottise. Le milieu rural garde toujours sa valeur sociale, économique, humaine: le déséquilibre où nous sommes plongés peut signifier pour notre communauté le pire appauvrissement. *D'autant plus le processus d'urbanisation est avancé et menace nos derniers retranchements, d'autant plus s'impose aux Canadiens français une intense politique de stabilisation et d'établissement agricoles.* Sans cet effort de redressement, nous sommes vitalement menacés dans nos racines.



Et cependant la situation demeure. Au dernier recensement, Québec apparaissait comme la province la plus urbanisée du Canada. Comme catégorie sociale, l'ouvrier et non plus le cultivateur représente la majorité. Notre civilisation, de plus en plus, sera marquée, orientée, sauvée ou perdue par lui.

Dans l'ordre économique, son influence demeure médiocre. Pourtant, elle exerce sur les salaires une pression de plus en plus forte et par là pèse de tout son poids sur les conditions générales des affaires. Sur les prix, son action reste secondaire bien qu'il représente la majorité des consommateurs; mais que par le coopératisme ou d'autres formules il

organise son énorme pouvoir d'achat, et il domine plusieurs secteurs du marché! La perspective reste lointaine assurément, car sa préoccupation n'est guère éveillée de ce côté; mais elle apparaît comme une sérieuse probabilité.

Son influence sociale a extraordinairement grandi depuis trente ans. Sans occuper le rang qui leur revient, les syndicats montrent un dynamisme conquérant, effraient les esprits conservateurs, mobilisent de puissantes réactions, mais progressent sans relâche car ils sont une jeune force turbulente, un élan nouveau, une entrée tumultueuse dans un monde qui les refusait et où il se taillent collectivement une large place — comme jadis le tiers-état courait à la conquête d'un rôle que son importance méritait et que le pouvoir politique refusait de reconnaître.

La puissance politique du prolétariat est déjà telle, qu'il a obligé l'État à fabriquer en hâte une législation spéciale: lois ouvrières, lois dites de sécurité sociale. Et ses réclamations s'accumulent, un peu au hasard. Sans doute les pouvoirs économiques restreignent et retardent, autant qu'ils peuvent, la portée de ces conquêtes; dans une large mesure la ploutocratie garde le pas sur la démocratie, divisant, achetant, faussant le jeu normal du nombre, tirant dans la coulisse ses ficelles. Et puis, s'ils représentent la majorité absolue, les ouvriers ne sont pas la majorité électorale; les grandes villes, par exemple, élisent deux ou trois fois moins de députés que ne postule leur population. Si les divisions électorales correspondaient à la réalité, le prolétariat deviendrait irrésistible; il ferait plier la politique à sa volonté.

Un peu plus de conscience politique et de cohésion et ses chefs, ses délégués régneraient à Québec.

Faut-il s'en plaindre? Dans la mesure où leur nombre, leur organisation et leur maturité le permettent, pourvu qu'ils n'oublient pas les droits des minorités sociales et qu'ils n'annexent pas à leur bénéfice la notion de bien commun (comme une certaine bourgeoisie avait longtemps réussi à faire pour elle), — alors les ouvriers, qui sont la majorité au sein d'une démocratie, ont un droit rigoureux à exercer leur influence. Que les plus nombreux de mes concitoyens, longtemps abandonnés au seuil de la société, montrent qu'ils sont capables politiquement de tenir les leviers de commande, de participer, socialement et économiquement, à la direction, de cela, sur le plan humain, je ne saurais que me réjouir.

Mais ce qui inspire des craintes légitimes, ce sont les conditions de cette accession, et les idées qu'avec lui le prolétariat canadien-français fera triompher.



Quand un prince entrait dans sa vieillesse, les courtisans observaient son fils pour savoir quelle sorte de roi ils auraient bientôt. Ainsi commençons-nous de nous consulter sur les tendances de la classe qui est destinée à participer de plus en plus au pouvoir.

On ne les dégage qu'en simplifiant à l'extrême. La vraie pensée n'est pas une affaire de catégories sociales. Toutes les idées se retrouvent dans tous les milieux, mais conditionnées, ressenties par un tempérament particulier, transformées par des circonstances uniques.

Il serait futile de s'interroger sur toutes les questions à la fois. Restreignons notre enquête à un seul point: le problème national.

De toutes nos classes sociales, l'ouvrière est la plus nombreuse. En même temps elle constitue, avec celle des grands hommes d'affaires, *le groupe d'hommes le moins frappé par le fait national, par conséquent le moins préparé à accepter des sacrifices au nom du national.*

En m'exprimant ainsi, je généralise beaucoup et je m'aventure un peu. Il y a des milieux ouvriers où la remarque ne s'applique guère: petits centres industriels restés en meilleur contact avec leur arrière-pays rural, communautés urbaines où la question canadienne-française s'est posée avec acuité et qui ont mieux préservé leurs réflexes, admirables noyaux de résistance à l'intérieur de la métropole. Dans l'ensemble, à condition de savoir la nuancer, l'affirmation demeure exacte.

Quand on prêche le devoir national aux ouvriers des grandes villes, sauf dans les moments de fièvre collective où parle la passion politique, on soulève rarement l'hostilité, mais c'est plus grave: on rencontre l'indifférence, quand ce n'est pas l'incompréhension. Les clichés patriotiques obtiennent encore un respect ennuyé, mais ils n'ont aucune prise sur la vie.

L'ouvrier paraît avoir beaucoup, moins que le cultivateur et l'homme des classes moyennes, le sens d'une tradition, d'une culture, de l'enracinement. Par exemple, l'idée très simple d'être « maître chez soi » est loin d'éveiller en lui les résonances qu'elle suscite à la campagne. Si « l'autonomie » entre en

conflit avec tel petit avantage immédiat et matériel, les éléments qu'on croyait les plus vigilants font bon marché de la souveraineté provinciale: on l'a vu lors de l'adoption d'une loi fédérale d'assurance-chômage.¹

Chose étrange ou trop humaine, les intellectuels qui épousent sa cause embrassent du même coup sa philosophie implicite; comme si une solidarité avec les misères d'une classe obligeait à adopter ce que les idées nées de la misère ont de nécessairement borné et d'élémentaire.

Je ne prétends pas que le sentiment national soit inexistant chez l'ouvrier. Mais plus que chez ses compatriotes d'autres milieux, il demeure en surface, se perd en manifestations extérieures (v.g. enthousiasme pour une vedette canadienne-française, dans le sport ou la politique), bref il est sans force et sans continuité.

Pourquoi? Cette indifférence tient-elle à des motifs particuliers? La question n'a rien de gratuit. De la réponse que nous trouverons, de la politique que nous en tirerons, dépend largement notre avenir de nation.



Je ne prétends apporter aujourd'hui ni l'une ni l'autre — parce qu'il y faut bien plus que des expériences réduites ou des impressions personnelles.

Cependant, pour amorcer le débat, je consigne les premières réflexions qui se présentent à l'esprit.

1. Signalons qu'un redressement s'est opéré aux Syndicats nationaux.

1.— La plus essentielle, nous dit-on, tient à *l'insécurité* fondamentale du prolétariat. Quand vos problèmes se ramènent trois cent soixante-cinq jours par année au gagne-pain, les questions de culture vous paraissent moins urgentes. L'ouvrier qui cherche un logement, qui réclame un rajustement de salaire où le nécessaire est plus en cause que le superflu, s'inquiète peu de savoir si l'un et l'autre lui viendront par l'entremise d'une législation fédérale ou provinciale.

2.— Faut-il mettre en cause *l'école*? Le peuple ouvrier la fréquente à ses degrés élémentaires. Notre école serait-elle moins engagée, à ce stade-là?

3.— S'agirait-il plutôt de *l'environnement culturel*? Les vies d'adultes, et même celles des enfants, en subissent la lente et sûre imprégnation. On en connaît les agents accoutumés: grande presse d'information, cinéma, radio, magazine, jusqu'à l'affiche. Combien s'inspirent de notre esprit? Neutres la plupart du temps, ils passent parfois à l'offensive. Même lorsqu'ils n'ont pas de mauvaise volonté, ils ne peuvent s'empêcher *d'être*: comme ils sont massifs, l'influence étrangère qu'ils véhiculent ou qu'ils expriment se substitue à l'inspiration qui devrait nous être personnelle. Or, aucune classe sociale n'est soumise à l'ambiance au point où l'est le prolétariat urbain. Son milieu préserve le cultivateur; une formation et une indépendance relatives soutiennent les classes moyennes et l'intellectuel. Seul l'ouvrier plonge sans presque de préservatifs dans l'atmosphère dénationalisante des grandes villes.

4.— *L'organisation professionnelle* du prolétariat, avec l'importante exception d'un seul syndicat, est aussi américaine que la plupart des grands capitaux. Elle ne l'est pas seulement de fait, puisque nos deux plus grandes fédérations du travail sont filiales d'organisme états-unis (au même titre que plusieurs trusts: quand le C.I.O. lutte chez nous contre *Swift*, c'est une succursale qui se bat contre une succursale). Elle l'est encore dans son esprit: le C.I.O. et l'A.F.L. commencent par nier en principe qu'il puisse être tenu compte du facteur national. Ils éduquent leurs membres en conséquence. Depuis qu'ils sont implantés chez nous, ils exercent ou tentent d'exercer dans le sens fédéral l'influence énorme qu'ils ont acquise, et le prestige dont les ont couronnés leurs luttes, impressionnantes sur le plan du travail. Ils font de l'internationalisme une nécessité ou un commandement, et leur internationalisme en réalité n'est que de l'américanisme. Au slogan capitaliste, *pas de patriotisme en affaires*, ils répliquent en évacuant le patriotisme de la vie syndicale. Dans la mesure ou leur propagande a porté, et cette mesure est grande, ils ont affaibli l'instinct national.

5.— *Le marxisme* a son excuse toute prête; pour lui la nation est une création bourgeoise, et le sentiment national un attrappe-nigaud bon pour duper l'ouvrier et obtenir des concessions utiles au « capital ». Argument simpliste qui a toutes les chances de porter, dans un milieu dont le capitalisme a singulièrement abusé, et qui a des raisons trop précises de se méfier des « idées nobles »...

6.— La vitalité amoindrie d'institutions comme la famille, se traduit par un affaissement dans la mystique de ces institutions. On en comprend moins l'importance quand on habite un foyer de la misère. Or elles demeurent les cadres de notre vie nationale; quand elles se détériorent, la vie elle-même est atteinte.

7.— Le facteur *économique*. L'ouvrier qui a l'esprit positif et gagne son pain dans une entreprise à direction étrangère, connaît nos faiblesses. Il a pris à l'usine la « mesure de notre taille ». Sa confiance dans l'avenir de notre nationalité n'est pas ragail-lardie. Par ailleurs il reproche aux patrons canadiens-français d'être les derniers à reconnaître ses droits; en généralisant (à tort), il verrait volontiers chez eux des exploiters moins puissants mais plus mesquins.

Des motifs comme ceux-là, on pourrait en énumérer pendant des pages et des pages. Il faudrait les réexaminer l'un après l'autre, déterminer leur vérité et leur importance, puis dégager de l'enquête des conclusions pratiques.



Ces pages avaient un seul but: montrer qu'un problème angoissant se pose, inviter le lecteur à l'explorer.

La préoccupation qui nous anime n'a rien d'académique. Il n'est pas indifférent aux Canadiens français que le peuple ouvrier ait pris chez lui la majorité, et que ce peuple, malgré sa générosité native, soit en même temps le moins spécifiquement préoccupé de l'aspect national de toutes les questions.

Nous vivons des vertus longtemps cultivées, nous avançons grâce à la vitesse acquise; l'héritage se dissipe rapidement s'il n'est pas renouvelé.

Il y a entre l'ensemble du prolétariat et la nation un divorce qui peut s'aggraver chaque jour. Mesurer l'ampleur de la mésentente, chercher ses causes, proposer des remèdes s'il en existe: c'est à quoi nous convions nos lecteurs.

André LAURENDEAU.

Le numéro de novembre

Le numéro d'octobre parviendra avec un retard exagéré à nos abonnés. Nous nous en excusons auprès d'eux. Dès maintenant les mesures sont prises pour assurer une livraison plus rapide. Le numéro de novembre suivra donc celui d'octobre en moins d'un mois. Nous n'avons pas voulu nous autoriser de circonstances fâcheuses pour publier moins que les dix numéros convenus de l'année. En novembre, paraîtront quelques réponses de personnages en vue à l'enquête amorcée par l'article d'André Laurendeau. Les chroniques auxquelles le lecteur est habitué retrouveront aussi leur place dans la revue. Il a fallu ce mois-ci accorder une quinzaine de pages aux Editions de l'Action Nationale, ce qui, tout en servant des fins utiles, nous a contraints à reporter à plus tard quelques sujets d'actualité. Le travail des directeurs de La Ligue d'Action Nationale est gratuit et nous ne mentionnons ce fait que pour établir un droit de convenance à l'indulgence de nos fidèles abonnés.

LA DIRECTION.

L'exode rural à l'état de crise

En 1871, quatre-vingt pour cent de la population du Québec vivait à la campagne et tirait sa subsistance à même le sol. Aujourd'hui, les proportions sont renversées. Les cultivateurs ne représentent plus au sein de la province que le cinquième de la population totale. Il est évident qu'il y a eu chez nous depuis trois quarts de siècle un vaste déplacement de population, que des villes ont grandi, que des gros villages ont surgi par une sorte de capillarité démographique, en absorbant à un rythme tantôt lent et tantôt accéléré non seulement le surplus, le trop-p'ain, mais aussi les forces vives de notre peuple agricole.

Et cet exode se continue. A chaque période décennale les statistiques officielles nous apprennent que le gouffre entre les régions rurales et urbaines se creuse et s'élargit. Situation désespérée? Pas encore. Situation inquiétante? Assurément, si on persiste à envisager la saignée des campagnes comme un mal nécessaire dans un siècle de progrès scientifique, de mécanisation intense et si on ne cherche pas, par tous les moyens, à trouver une solution pratique à ce grave problème de portée nationale.

Loin de nous l'idée de boudier le développement industriel du Québec. Au contraire nous voyons d'un bon œil s'établir ici et là des entreprises diverses susceptibles d'augmenter l'actif de notre province, de

mettre à profit nos ressources naturelles et d'absorber une forte partie de notre main-d'œuvre urbaine. Mais, notons-le bien, cette industrialisation ne doit pas s'effectuer au détriment de notre agriculture. La vie économique et sociale, la santé de la nation l'avenir de notre groupe ethnique exigent plus que jamais qu'on mette un frein à la désertion du sol et qu'on maintienne dans la province un heureux équilibre entre l'agriculture et l'industrie. Car, en puisant inconsidérément à même nos sources rurales, nous constaterons un jour, et ce sera trop tard, que nous sommes en face non seulement d'une rareté de produits mais encore d'un manque d'hommes.

En effet, n'est-ce pas surtout à l'agriculture que notre peuple doit son expansion et sa survivance? Les évêques du Québec dans leur lettre collective sur le problème agricole ont confirmé ce fait historique et social dans les termes suivants: « L'histoire explique d'une façon éclatante les services que la classe paysanne est appelée à rendre au pays. Sans les quelques milliers d'habitants, pauvres, peu instruits, mais fidèles à leur foi et à leur langue, courageux travailleurs qui en 1760, groupés autour de leurs clochers, restèrent attachés au sol, le Canada français serait vraisemblablement disparu aujourd'hui de la carte du monde et le catholicisme aurait perdu une de ses forteresses en Amérique. » Ce témoignage clair et précis devrait guider sans cesse ceux qui, par devoir ou par apostolat, travaillent à fortifier nos positions et à améliorer le sort de notre peuple. N'oublions jamais que notre agriculture a une fécondité indispensable à la vie nationale et que la saignée constante des cam-

pagnes ne saurait aboutir tôt ou tard qu'au suicide de la race.

A notre avis le plus important problème de l'heure pour les gouvernants, les sociologues, les éducateurs et tous ceux qui, de façon générale, s'intéressent à l'avenir économique, professionnel, social et moral de la population canadienne-française du Québec, c'est d'assurer la stabilité de nos familles rurales et de maintenir nos activités agricoles en harmonie avec notre expansion industrielle.

Vaste programme, déjà commencé sans doute, mais qu'il s'agit d'intensifier et de coordonner pour arriver rapidement et plus sûrement au but. Et le premier pas à faire, c'est de mettre tout en œuvre pour enrayer la désertion du sol.

QUELQUES CAUSES DE L'EXODE RURAL

Il faudrait tout un livre pour analyser dans leurs moindres détails les nombreux facteurs qui ont favorisé, depuis cinquante ans, l'émigration des masses paysannes vers les centres urbains. Dans ce bref article, nous nous contenterons d'en signaler les principaux ou du moins ceux qui nous paraissent les plus évidents parce qu'ils sont plus près de nous.

Le dépeuplement de nos campagnes peut s'expliquer par les quatre causes suivantes:

- 1.— L'orientation qu'a prise l'agriculture québécoise depuis une trentaine d'années.
- 2.— Les déplacements et déséquilibres occasionnés par deux guerres.

- 3.— L'américanisation de plus en plus manifeste de notre mentalité rurale.
- 4.— Le manque de confort dont souffre parfois la population agricole.

Encore une fois, nous pourrions continuer l'énumération des facteurs de déracinement rural, mais nous aimons à nous en tenir à ceux que nous venons de mentionner, afin de faire mieux ressortir que dans les conditions générales de notre vie en société tout contribue à attirer le paysan vers la ville et à l'y retenir et surtout que la crise de la désertion du sol en est une de désaffection qui prend son origine non pas tant dans les perturbations économiques et passagères de la structure sociale que dans le cœur et l'âme même de la classe paysanne.

L'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE

Depuis la première grande guerre, tout particulièrement, l'agriculture québécoise a subi de profondes transformations et dans son économie et dans ses méthodes culturales. Il n'y a pas très longtemps nos fermes étaient maintenues et cultivées par la famille et pour la famille; seuls les petits surplus de la production agricole étaient écoulés sur le marché local. Aujourd'hui le portrait n'est plus le même. Une sorte de spéculation s'est emparée de notre économie agricole et a révolutionné les fermes. Appuyé désormais sur le machinisme, le cultivateur, pratiquant une agriculture de plus en plus spécialisée, produit

surtout pour les marchés métropolitains et extérieurs. La polyculture familiale se dirige de plus en plus vers la monoculture industrialisée.

Le cultivateur a résisté tout d'abord; il fut méfiant, prudent et le demeure. Mais poussé et comme entraîné dans le courant du régime capitaliste appliqué à l'agriculture, il s'est efforcé de tirer profit de sa nouvelle situation. Nous sommes d'avis cependant qu'il n'a rien gagné à l'échange et qu'il y a même perdu quelque chose:

- a) un peu de liberté et de stabilité agricoles.
- b) beaucoup de cohésion dans la main-d'œuvre rurale.

C'est notre vieille économie terrienne basée sur l'agriculture familiale qui a fait durer notre richesse québécoise en la faisant se transmettre de père en fils depuis des générations. L'industrialisation et la spécialisation à l'infini de notre agriculture rendent la survivance traditionnelle de nos fermes plus précaire. On sait dans quelle situation se trouvent les fermiers du centre et de l'ouest des États-Unis où seulement le quart environ des exploitants sont propriétaires de leurs fermes. Il y a trois ans alors que j'avais le plaisir de faire visiter une partie de la région rimouskoise à Mgr Ligutti, un apôtre social et rural qui dirige dans l'Illinois un mouvement d'organisation professionnelle des fermiers américains et qui dans la revue « Land and Home », prêche le retour à la terre et aux vertus familiales et rurales, le distingué prélat était heureux de savoir que la grande majorité de nos cultivateurs étaient maîtres de leurs propri-

étés et il me brossa un portrait du désastre social et moral que favorise outre-frontière la grande entreprise agricole opérée strictement sur des bases commerciales. Nous ne sommes peut-être pas rendus à ce tournant de la route, mais une rationalisation trop poussée de notre agriculture nous y conduira un jour. Aucune nation ne peut vivre aujourd'hui en économie fermée. C'est vrai. Toutefois, il faut éviter les extrêmes et se souvenir qu'en cas de besoin c'est une grande sécurité pour un pays de pouvoir se suffire à soi-même. Nous ne sommes pas pour une agriculture en vase clos. Mais nous sommes pour le maintien d'une agriculture familiale capable d'approvisionner notre marché intérieur d'une production variée et complète, et de conserver cette liberté, cette stabilité que menacent de nous enlever les grandes exploitations agricoles commerciales et souvent anonymes.

La rationalisation de l'économie agricole a porté un dur coup à la main-d'œuvre rurale. Et les machines, loin de retenir les jeunes, leur ont donné un motif de plus pour désertier le sol. Souvent les dépenses encourues pour améliorer une ferme en l'amenant au pas avec le progrès, empêchaient le père d'établir ailleurs sur des terres un ou deux de ses garçons. La main-d'œuvre familiale perdait un peu de son utilité et de sa valeur devant la mécanisation intense de l'agriculture et normalement les bras cherchaient à exercer leurs activités ailleurs que sur la ferme.

Il est difficile d'évaluer le nombre exact ou approximatif de départs occasionnés par la mue lente et profonde de notre agriculture, mais un fait demeure: c'est que la monoculture industrialisée et la polyculture commercialisée ont favorisé l'exode rural.

L'ÉTAT DE GUERRE

Bien que passagers, les conflits mondiaux ont néanmoins une grande influence sur l'abandon du sol. Pendant la guerre plusieurs jeunes cultivateurs ont fait généreusement le sacrifice de leur vie. Ils furent fauchés en pleine lutte sur les champs de bataille. Beaucoup sont revenus. Mais pas à la terre! Au cours de leur stage dans l'armée, ils ont perdu peu à peu contact avec l'agriculture et ont connu les mirages d'une autre existence, celle de la ville. Grisées par cette vie nouvelle à la fois trépidante et superficielle, où les plaisirs ont presque toujours un goût de cendres, où le fourmillement des masses et le travail à la chaîne étouffent la personnalité et la liberté de l'individu, les recrues de la campagne ne veulent plus reprendre les mancherons. Exode favorisé par la guerre et tout son cortège de bouleversements.

Du côté féminin, le même phénomène s'est produit. Nombre de jeunes filles qui ont eu un emploi dans une industrie de guerre s'attachent avec plus de persévérance et de conviction à l'atmosphère urbaine et réussissent assez souvent à entraîner à leur suite un ami ou des amies. Quoi qu'on dise et quoi qu'on pense, les déplacements, le déséquilibre général qu'engendre la guerre, même s'ils ne sont que de courte durée, ont une répercussion néfaste sur la stabilité de nos familles agricoles et contribuent dans une large mesure au déracinement de notre population rurale. C'est sans doute un des facteurs le plus difficile à contrôler. Et le seul moyen d'empêcher les guerres de nuire à la désertion des campagnes serait

de ne plus avoir de guerres. La prochaine sera-t-elle la dernière ?

DÉVIATION DE LA MENTALITÉ RURALE

Si l'agriculture québécoise fut entraînée par les puissances du régime économique à s'adapter à des conditions nouvelles imposées à la société tout entière, une transformation morale s'est produite à peu près en même temps dans l'âme paysanne. Le développement des voies de communication a eu sans doute pour effet d'agrandir notre domaine cultivable et de faciliter l'échange des produits agricoles, mais aussi il a favorisé les contacts plus fréquents de l'agriculture avec une vie qui n'était pas la sienne. L'industrie du tourisme a peut-être apporté plusieurs milliers de dollars à certaines régions rurales de la province; elle y a laissé tout de même une sorte de conception bourgeoise de l'existence qui ne se concilie pas avec celle de la plupart de nos campagnes.

La presse, le cinéma, la radio, les revues de toutes sortes ont contribué eux aussi à la déviation de la mentalité rurale. La vague de matérialisme et de pharisaïsme qui a gagné notre siècle s'est répandue, en vertu de la vitesse acquise, jusque dans les coins les plus reculés de nos régions de colonisation. Les jeunes connaissent la meilleure crème de beauté sur le marché, et peuvent discuter avec plusieurs citadins sur les coiffures les plus à la mode, la garniture des chapeaux, leur acteur préféré, et les exploits d'un boxeur poids mi-lourd. Ils connaissent par leur petit nom tous les joueurs de baseball et de hockey.

A la campagne, comme ailleurs, il existe un renversement dans la hiérarchie des valeurs. Cela se traduit par la recherche de plus en plus poussée des jouissances sensibles et par un fléchissement de la foi. Les traditions chrétiennes qui ont fait la force de notre pays s'y émoussent lentement. En plusieurs endroits, on ne fait plus la prière en famille le soir, on néglige les grâces aux repas, on n'assiste plus aux Vêpres, on a perdu la piété des ancêtres. En un mot, les biens matériels prennent le pas sur les valeurs spirituelles et enlèvent par conséquent à la jeune génération surtout la véritable mentalité rurale, cette mentalité qui rive les familles au sol par besoin, par devoir social et par vocation.

Et n'ayant plus le cœur à la besogne de la ferme, on émigre vers les centres plus bruyants où l'on pense gagner plus facilement sa vie au milieu de distractions nombreuses et diverses. L'américanisation de la mentalité rurale a une influence secrète mais considérable sur la désertion du sol.

LE MANQUE DE CONFORT

Lorsque nous avons traité de l'exode des campagnes en regard de la transformation de la mentalité rurale, nous ne croyons pas avoir tout dit en insistant sur la fascination qu'exercent sur les jeunes gens et les jeunes filles les folies du siècle. Il y a un autre côté à la médaille, le côté économique et social, nous voulons parler de la fascination d'une chambre de bain, du robinet d'eau, de la trayeuse mécanique, de la lessiveuse électrique, etc... Et ces commodités doivent entrer en ligne de compte.

Nous ne sommes plus à une époque où nous devons exiger trop d'héroïsme de la part de la classe agricole. Celle-ci a droit de bénéficier, au même titre que les autres citoyens du pays, des vastes ressources naturelles que la Providence a mises à notre disposition et de jouir d'un peu de confort que lui procurent la science et les inventions modernes.

L'amélioration des conditions de vie du cultivateur, dans la mesure des possibilités humaines, est un moyen de prévenir l'exode rural. Il ne s'agit pas de doter nos campagnes du superflu mais du nécessaire.

Si beaucoup s'évadent, ce n'est pas tant par un coup de tête ou un coup de cœur. Il y a un autre motif d'ordre économique. C'est parce qu'on trouve le travail agricole excédant, aggravé par un manque de main-d'œuvre et par les manques de commodités indispensables aujourd'hui sur les fermes de la province. Dans ce cas quelques-uns sont forcés de partir. Leur santé, leur situation, leur besogne lourde et peu rémunératrice ne leur permettent plus de tenir.

Voilà brossés à coups de pinceaux rapides certains facteurs qui ont une répercussion plus ou moins prononcée sur l'exode des campagnes. Ils exercent leur influence concurremment et posent un problème complexe où la morale coudoie l'économique et où l'économique empiète sur le social. Dans cet enchevêtrement de causes variées, nous allons essayer tout de même de dégager quelques leçons pratiques et de déterminer quels seraient les remèdes les plus efficaces pour empêcher une émigration de notre peuple agricole, pour stabiliser nos familles rurales et pour maintenir cet équilibre si indispensable chez nous entre l'agriculture et l'industrie.

REMÈDES

Les deux premiers problèmes que nous avons étudiés ensemble ne peuvent pas se résoudre comme tels. L'orientation nouvelle de notre agriculture et les perturbations qu'occasionnent les guerres ne sauraient être réprimées complètement. Nous devons les envisager, le premier, comme une évolution plus ou moins fatale de l'économie et le deuxième comme un dérangement mondial passager. Mais, par contre, nous avons l'obligation d'en tirer le meilleur parti possible en prévoyant et en atténuant leurs effets dévastateurs au sein de notre population rurale.

Au point où nous en sommes rendus, nous ne croyons pas qu'il serait possible et opportun de revenir à la vieille forme de notre économie terrienne. En se tenant en marge du régime et de cet état d'interdépendance qui existe entre les nations du monde, l'agriculture du Québec serait comme perdue et désorientée. D'un autre côté, si elle oublie ses origines elle sera vouée à l'anéantissement. Pour être de son temps elle peut prendre une figure commercialisée, mais pour survivre elle doit s'appuyer sans cesse sur la propriété privée et sur la famille. Assis sur son tracteur, le paysan doit se cramponner davantage à ses traditions terriennes, à ces vertus rurales qui furent la force de notre peuple. C'est du reste la façon la moins périlleuse de suivre le progrès et le moyen le plus efficace de parer à la désertion des campagnes.

Les problèmes épineux provoqués par les guerres et par le matérialisme du siècle sur la mentalité paysanne trouveront surtout leur solution dans une philosophie toute chrétienne de la vie rurale. Il importe que l'homme des champs connaisse son véritable bonheur, toute la dignité de sa profession et les avantages qu'il a à demeurer fidèle à la terre. Pour faire contrepoids à une doctrine basée sur les jouissances sensibles qui faussent le sens de la vie, il est urgent d'apporter à nos campagnes une conception plus chrétienne de l'existence, une conception inspirée de l'Évangile et qui, seule, est en mesure de rétablir dans notre monde agricole la hiérarchie des valeurs. C'est tout un programme de réforme des mœurs à entreprendre. « Réformer les mœurs, c'est combattre et exterminer si possible, les goûts de lucre qui font de l'argent le mobile de tant d'actes humains, la puissance dominatrice du monde à laquelle d'innombrables individus se font un devoir de sacrifier. C'est faire monter plus haut les aspirations de l'homme, en l'empêchant de borner ses horizons aux félicités de la terre. C'est lui révéler le secret de sa destinée. C'est ne pas lui laisser perdre de vue la fin pour laquelle il est ici-bas, le salut de son âme; le but qu'il doit atteindre, le ciel, terme suprême de ses efforts. C'est lui faire constater qu'il n'est pas un isolé sur terre, qu'il ne doit donc pas s'occuper seulement de soi, mais qu'il est un être social et qu'il a des devoirs de justice, de charité et de fraternité à remplir envers les autres hommes. C'est lui faire prendre conscience de sa dignité, lui faire connaître le don de Dieu, habitant en nous par sa grâce. C'est lui inspirer le respect de son âme et de son corps, de

l'âme et du corps de son prochain. C'est faire naître dans son cœur de nobles amours qui le poussent au dévouement. C'est le rendre passionné de justice et de charité! » Nous avons tenu à citer tout au long cet extrait du discours que prononçait Son Excellence Mgr Dubourg à la Semaine Sociale d'Angers en 1935, parce qu'il résume bien la doctrine de rechristianisation si nécessaire à la société moderne pour mettre un frein aux passions de l'homme, et le diriger vers la lumière.

Nous aimons à signaler que dans notre province la Jeunesse Agricole Catholique et l'Union Catholique des Cultivateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire comprendre aux jeunes et aux moins jeunes la noblesse, la beauté et les devoirs de la vie des champs et à leur montrer que si les inconvénients ou les sacrifices de l'existence rurale sont de l'ordre visible, ses avantages ou son bonheur sont surtout des réalités spirituelles.

Problème moral, avons-nous dit que celui de la désertion du sol. C'est vrai, mais ce n'est pas toute la vérité. Il y a aussi l'aspect économique et social.

Le cultivateur sur la ferme jouit de la sécurité. Propriétaire de son bien-fonds, il en tire sa subsistance et celle de sa famille. Il ne craint pas les mauvais jours et rares sont les crises cycliques qui réussissent à le déraciner. Cependant il ne bénéficie pas toujours de la plupart des commodités susceptibles d'améliorer les conditions d'existence à la campagne. Et il déserte, attiré par le confort des villes.

L'électrification rurale, entreprise sur une vaste échelle, demeure un excellent moyen de remédier à cet état de choses. Et c'est ce qu'il nous reste à voir.

L'électricité est plus indispensable à la campagne qu'à la ville. Elle s'adapte parfaitement à tous les besoins de l'agriculture; elle seule peut porter la lumière, la chaleur, le froid et la force motrice à la grande majorité des 150,000 fermes de la Province. La ferme est une entreprise familiale dont le succès est dû en grande partie à la femme. L'électricité est la servante à cent bras qui rend le travail de la fermière plus facile et plus rémunérateur.

Les services que l'énergie électrique est appelée à rendre dans le domaine de l'industrie laitière, de l'aviculture, la culture maraîchère, la conservation des produits sont innombrables. Elle fait surgir dans nos villages une foule de petites industries et de petits ateliers qui fourniront un débouché à la main-d'œuvre rurale et aux récoltes de la ferme.

Un cultivateur disait récemment: « Je veux avoir l'électricité pour rajeunir l'atmosphère de ma maison, rendre ma ferme plus attrayante, garder mes fils et mes filles sur la terre. » Il exprimait la portée sociale de l'électrification des campagnes. De plus la construction des lignes rurales utilisera les bras que les industries ne pourront pas employer dans la période d'après-guerre. Contrairement aux autres grands travaux publics, c'est une entreprise qui se paie par elle-même.

Pour bien d'autres raisons, l'électrification rurale s'impose pour accroître le rendement de nos fermes, abaisser le coût de revient de nos produits agricoles, pour procurer à la famille rurale plus de beauté, de loisirs, de bonheur, des biens qu'il est impossible de compter en piastres et en sous mais qu'il faut évaluer d'après une comptabilité sociale.

La classe agricole de toutes les régions de la province attend le service électrique depuis de nombreuses années. Maintes résolutions furent adoptées à l'occasion des congrès régionaux ou généraux de l'U.C.C. pour hâter l'électrification des campagnes. Des délégations de cultivateurs ont fait plusieurs démarches auprès des compagnies d'utilités publiques pour leur demander de prolonger leurs lignes rurales dans telle ou telle paroisse. Très souvent pour ne pas dire toujours, ces demandes n'aboutissaient à aucune conclusion pratique.

Pour améliorer le sort de la classe agricole au double point de vue économique et social, la Législature de la Province de Québec a adopté le 3 avril 1945, une loi ayant pour but de favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité.

Formule heureuse parce qu'elle stimule l'initiative privée et le sens des responsabilités sociales chez les membres, formule opportune, parce que, dans les circonstances actuelles, elle tient le juste milieu entre le monopole de l'État et le monopole des individus, formule efficace, parce qu'elle donne à la classe agricole accès au service de l'électricité et cela à des taux abordables.

En 1940, seulement 20% des fermes du Québec étaient électrifiées. Quatre ans plus tard cette proportion n'avait augmenté que de 3.8%. Mais depuis l'établissement de l'Office de l'électrification rurale, la situation est sensiblement modifiée. A la fin de décembre 1946, le tiers de notre population rurale bénéficiait désormais du service électrique. Et quand l'année 1947 sera terminée, si les programmes d'élec-

trification sont entrepris et exécutés tels que prévus, au delà de 40% de nos cultivateurs jouiront des nombreux avantages de l'électricité. Ces quelques chiffres démontrent que depuis trois ans, il s'est fait chez nous autant d'électrification rurale que durant les quarante premières années du siècle actuel. A ce rythme, nos campagnes seront couvertes ou complètement sillonnées de réseaux électriques d'ici une période de neuf ans et le Québec figurera dans ce domaine aux premiers rangs lors du prochain recensement décennal de 1951.

A quoi doit-on attribuer ce réveil sans précédent peut-être dans toute notre histoire économique? Une très large part du mérite revient sans aucun doute aux coopératives d'électricité encouragées, soutenues et guidées par l'Office de l'électrification rurale. Dépendant des quinze coopératives en opération dans la province depuis deux ans seulement, on trouve des nouvelles lignes rurales dont une longueur approximative de 300 milles est terminée à date et dont près de 600 milles sont en voie de construction. Ce réseau coopératif dessert ou desservira dans un avenir rapproché environ cinq mille clients ruraux. Et le mouvement se continue. D'autres coopératives d'électricité se mettent en branle. Cellules vivantes et énergiques, elles croissent dans l'effort commun, parfois se fusionnent pour augmenter leurs forces et plongent toujours leurs racines dans le sol fertile de l'entraide québécoise. Elles sont appelées, nous n'en doutons pas, à rendre d'immenses services à la population des campagnes.

L'organisation des coopératives d'électricité en vertu de la Loi de l'électrification rurale a eu aussi un

effet indirect qu'il était plus ou moins difficile de prévoir au début. Elle a pour ainsi dire secoué la torpeur et l'indifférence des compagnies d'utilités publiques. Ces dernières, en effet, qui hier ne voyaient aucun intérêt à se lancer dans un programme d'électrification intense des régions rurales du Québec ont soudainement changé leur fusil d'épaule et aujourd'hui, elles demandent de nombreux permis pour construire ou étendre leurs lignes à la campagne, en des endroits souvent où, il y a quelques années, les cultivateurs les eussent-ils payées pour obtenir le service qu'elles n'y seraient point venues y planter un seul poteau.

Cette réaction des entreprises privées est-elle motivée par la crainte de l'envahissement des coopératives? Nous ne saurions le dire. Aura-t-elle pour résultat de stimuler le zèle des compagnies au point d'établir, entre le régime coopératif et le régime du capitalisme en matière d'électrification rurale, une concurrence saine et souhaitable? Nous osons l'espérer. Quoi qu'il en soit, depuis trois ans, au delà de 20,000 cultivateurs situés sur des rangs plus ou moins denses de nos régions rurales ont obtenu le service de l'électricité de la part des compagnies privées et, la grande majorité, aux mêmes taux que les villages ou les centres urbains qui les entourent. Pour le moment le but de la loi est atteint: c'est d'apporter le service de l'électricité le plus rapidement possible et aux meilleures conditions possibles, à la plus grande quantité possible de fermes québécoises.

CONCLUSION

Nous avons la conviction qu'en s'intensifiant le programme d'électrification rurale bien dirigé et bien orienté aura pour conséquence immédiate d'améliorer les conditions de vie à la campagne et de résoudre plusieurs problèmes d'ordre social et économique qui incitent parfois nos agriculteurs jeunes ou vieux à abandonner la terre pour rechercher les commodités des villes.

Quand le cultivateur jouit déjà de cette sécurité que la ville ne peut donner et que l'électricité vient lui apporter ensuite le peu de confort qui lui manque, il a doublement raison de vouloir demeurer fidèle à la terre. Ou, si l'on aime mieux, il aura deux fois moins de motifs de la quitter. Les réformes économiques et sociales, si heureuses que soient leurs répercussions sur le bien-être des foyers ruraux, ne peuvent cependant régler à elles seules toute la question de l'exode des campagnes. Ce serait vraiment trop facile.

Les raisons de s'évader de la ferme sont souvent d'ordre moral. Et dans ce cas il importe d'agir sur les consciences, de rétablir dans l'âme paysanne l'échelle des valeurs, d'y enraciner davantage le respect des traditions, d'apprendre aux jeunes la fidélité et l'amour qu'ils doivent en justice sociale à leur profession, d'allumer dans leurs cœurs cette mystique terrienne qui leur fait préférer leur vie durant le bonheur durable aux plaisirs éphémères et qui, au milieu des labours et des récoltes, dans les joies et les peines, sous le soleil et la pluie, les fait coopérer à l'œuvre même de Dieu.

Si cette philosophie se répand dans nos campagnes, de la petite école du rang jusqu'aux équipes d'étude de l'U.C.C. en passant par les écoles d'agriculture et si elle est soutenue par une constante amélioration des conditions de vie chez notre classe agricole, nous sommes convaincus qu'elle aboutira aux résultats suivants:

1.— Sinon de réprimer complètement du moins de diminuer dans une large mesure l'émigration de nos habitants vers les villages et les centres urbains.

2.— De rétablir l'harmonie ou l'équilibre qui, pour le bien commun, doit exister entre notre agriculture désormais commercialisée et nos industries sans cesse grandissantes.

3.— De contribuer beaucoup à la stabilité de nos familles rurales dont la fécondité, la prudence et le traditionalisme sont si nécessaires à notre avenir national.

Et, en guise de conclusion, n'oublions jamais que la terre québécoise gardera ses familles, si les familles rurales de la province peuvent et veulent garder leurs terres!

Jean BLANCHET, agronome.

L'Acadie dans la littérature

Nous arrivons à la deuxième partie de notre travail, à la littérature écrite *par des Acadiens*.^{*} Un jour, verrons-nous peut-être dans nos collèges classiques des Provinces-Maritimes un cours d'histoire et de littérature acadiennes. Alors, l'occasion sera favorable d'étudier les luttes que nos chefs laïques et religieux ont dû soutenir pour sauvegarder le caractère ethnique de l'Acadien. Nos écrivains du début « de la renaissance » auront leur grand mérite reconnu et leur influence sera peut-être plus grande qu'on ne l'imagine aujourd'hui. Nous passerons assez brièvement certains auteurs contemporains en insistant sur deux de la « première heure » qui furent probablement les plus grands maîtres de littérature que l'Acadie ait produits jusqu'à date.

Le 1er avril 1909, M. J.-E. Prince, Docteur en Droit, lut un travail à l'Université Laval de Québec; il étudiait la vie et l'œuvre de M. Edouard Richard, auteur d'*Acadie*. Cette conférence est reproduite à l'Appendice I du premier volume de l'édition qu'en a faite Henri d'Arles, d'où nous tirons quelques détails. Edouard Richard appartenait à un groupe acadien exilé qui était venu de Boston s'établir à Saint-Gré-

^{*}Voir la première partie de cette étude dans l'ACTION NATIONALE d'avril 1947.

goire de Nicolet vers 1765. Ayant terminé ses études classiques, il continua des études universitaires en France puis devint avocat; il fut plus tard l'associé légal de sir Wilfrid Laurier. De santé frêle, il s'en alla à Winnipeg et il y occupa ses loisirs de fonctionnaire à étudier l'histoire de ses ancêtres. En 1895, un ami, le P. Drummond, jésuite, publia une traduction anglaise de son manuscrit en deux volumes: *Acadia, missing Links of a Lost Chapter in American History*. En 1897, il succéda à Joseph Marmette aux Archives Nationales et alla à Paris; il profita de son séjour pour enrichir son manuscrit *d'Acadie*, mais il mourut avant de publier son travail.

Ce manuscrit fut considéré comme perdu jusqu'en 1913, lorsqu'il fut retrouvé par un cousin de l'auteur, Auguste Richard; un autre cousin, Henri d'Arles (l'abbé Henri Beaudé), homme de lettres distingué, accepta la tâche de publier cette œuvre qui insistait surtout sur le *Grand Dérangement* plutôt que sur l'Acadie nouvelle. Le tome premier *d'Acadie* parut en 1916, le deuxième en 1921 et le troisième un peu plus tard. Henri d'Arles publia le texte à peu près intégral mais en l'accompagnant de volumineuses notes où rayonnait un esprit plus français et plus patriote peut-être que celui de l'auteur. Cet Auguste Richard contribua largement à établir une chaire d'histoire de l'Acadie à l'Université de Montréal.

Le R. P. Ph.-F. Bourgeois, c.s.c., professeur au Collège Saint-Joseph, fut un des premiers prêtres acadiens nés dans la paroisse de Memramcook; son ordination date de 1879. En 1902, fut écrite au Collège Notre-Dame de la Côte-des-Neiges, *l'Histoire élémentaire du Canada*; l'auteur s'efforce de raconter les prin-

cipaux événements de l'histoire du Canada sous une forme nouvelle, propre à attirer l'attention des jeunes élèves. En vrai professeur, il essaya d'aborder les sujets avec toute l'impartialité possible. Il publia une édition bilingue qui fut acceptée pour les écoles du Nouveau-Brunswick, texte qui fut réimprimé et mis au point en 1944 par M. J. T. Lejeune, assistant-surintendant de l'instruction publique de la province.

Vie de l'abbé François-Xavier LaFrance, suivie d'une courte notice biographique de l'abbé François-Xavier Cormier, premier prêtre né dans la paroisse de Memramcook (Montréal, 1925), tel est le titre du dernier livre du Père Bourgeois. Nous savons que plusieurs prêtres canadiens étaient venus faire du ministère en Acadie alors qu'il n'y avait pas de clergé national. Dès les débuts de la colonie, il y eut des missionnaires tant canadiens que français et des prêtres venus directement de France; lorsque Mgr de Saint-Vallier, Mgr Hubert, Mgr Denaut, Mgr Plessis firent leur tournée pastorale en Acadie, ils se rendirent bien compte de la pénurie de prêtres et ils tâchèrent de suppléer à cette lacune. (Voir R. P. Bourgeois, c.s.c. *Les Anciens Missionnaires de l'Acadie et Panégyrique de l'abbé Sigogne* ou encore Mgr Plessis, *Journal de deux voyages apostoliques, 1811 et 1812, dans le Foyer Canadien* (Québec, 1865) volume III, 73-280.)

Parmi ces prêtres canadiens se trouvait l'abbé François-Xavier LaFrance né à Charlesbourg, Québec, en 1814; il fit du ministère à Saint-Jean, N.-B., puis fut nommé curé de Tracadie. Ici, il s'occupa de l'école, de l'instruction et tout particulièrement des lépreux atteints de la maladie qui ravageait cette partie du

pays. (Un excellent livre fut écrit à ce sujet: *Le Lazaret de Tracadie et la Communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*, (Montréal, 1938), dont l'auteur est le R. P. Dom Félix-M. Lajat.)

Curé de Memramcook de 1852-55, le « Père » Lafrance prend la résolution de faire instruire le peuple qui a faim et soif d'éducation; il fonda le Séminaire Saint-Thomas qui ouvrit ses portes en 1854 mais qui dut fermer ses classes en 1862 par suite de certaines difficultés pécuniaires et autres. Son œuvre commencée ne devait pas périr; l'abbé Lafrance demande à S. E. Mgr Sweeney qu'une communauté religieuse vienne continuer son œuvre et les Pères de Sainte-Croix, sous la direction du R. P. Camille Lefebvre, arrivèrent en 1864.

« Fonder un collège catholique français dans une province protestante et anglaise, c'est une des plus grandes gloires qui puissent s'acquérir sous le soleil. »

Cette gloire-là, M. Lafrance se l'est acquise en 1854. Il était grand sans le savoir.

Puisque nous avons à plusieurs reprises fait allusion aux Acadiens de l'Île du Prince-Édouard, il serait bon de faire connaître l'apôtre de la Renaissance acadienne sur l'île, le professeur J.-Henri Blanchard, du collège Prince-de-Galles de Charlottetown. Il publia deux ouvrages de valeur: *Histoire des Acadiens de l'Île du Prince-Édouard*, (Moncton, 1927) et *Rustico, une Paroisse acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard*. Son plus grand mérite est d'avoir maintenu sur l'Île une population purement acadienne malgré des influences contraires.

Nous arrivons à la *République*. Pour tout lecteur non averti, il semblerait peut-être étrange d'entendre l'allusion à une « république » sous le régime britannique des Provinces-Maritimes. La revue *MacLean's* (16 décembre, 1946, page 14) écrit: « Any Canadian schoolboy will tell you what makes up the Dominion of Canada, nine provinces, the Yukon and the North-West Territories. But if the schoolboy happens to come from New Brunswick, he'll probably add a 12th component: the outspoken and independent republic of Madawaska... Nobody knows exactly on what their independence is based, but it's there all right. »

L'abbé Thomas Albert fait allusion à ce trait d'indépendance dans *Histoire du Madawaska*, (Québec, 1910); il décrit le type madawaskayen, il donne la description géographique (topographique de la République), des premières seigneuries, de la vie des colons. Saint-Basile fut la paroisse-mère et à son couvent, dirigé par les Religieuses de Saint-Joseph, furent instruits les pionniers du Madawaska. « Ce couvent, il a été le premier phare allumé sur la montagne. Il a été le feu matinal qui a réchauffé le berceau d'une colonie, l'Hôtel-Dieu a été le seul refuge pour les malades de tout un pays pendant plus d'un quart de siècle. Mère Maillet y veillait. » Le Madawaska avait songé à un collège dès 1864, mais il fallut attendre à 1946 pour l'ouverture du collège Saint-Louis à Edmundston, dirigé par les RR. PP. Eudistes.

Le problème de l'éducation chez les Français du Nouveau-Brunswick est épineux; nous tâcherons de l'aborder avec toute la discrétion possible. Autant les Franco-Ontariens ont lutté contre le règlement 17,

autant les Acadiens luttent contre la loi scolaire de 1871. Qui s'intéresse tout particulièrement à ce sujet ne pourrait mieux trouver que *l'Enseignement du français en Acadie 1604-1926*, thèse de doctorat soutenue par le R. P. Omer LeGresley, c.j.m. à l'Université de Paris en 1925. L'auteur y fait le tableau des écoles avant 1871; depuis cette date, c'est une lutte incessante pour obtenir des écoles plus aptes à former l'Acadien selon son caractère ethnique.

L'Association Acadienne d'Éducation du Nouveau-Brunswick a pris naissance officiellement au congrès national acadien de Memramcook à l'été de 1937, et le premier congrès de l'Association même eut lieu à l'Université Sacré-Cœur de Bathurst les 30 et 31 août 1938. Les différentes décisions et remarques furent publiées dans le *Rapport des séances du Premier Congrès-Association acadienne d'éducation*, Bathurst, N.-B. Trois autres congrès eurent lieu; d'abord, celui de l'Université Saint-Joseph en 1940, celui d'Edmundston en 1943 et de nouveau celui de Bathurst en 1946. Son Excellence, Mgr Marie-Antoine Roy, nouvel évêque d'Edmundston, clôtura le dernier congrès par un discours qui eut des retentissements dans toute l'Amérique française; on le trouve textuellement dans *Vie Française* (Québec, vol. 2, novembre 1946, 68-76).

Pour remédier à la situation des écoles acadiennes, les cours d'été de l'Université Saint-Joseph furent inaugurés en juillet 1938, sous l'habile direction du Frère Léopold, c.s.c., un des plus grands bienfaiteurs de l'Acadie moderne. Ces cours continuent leur progrès tous les ans, sans interruption. En 1945, le frère Léopold, lui-même dévoué continuateur de l'œuvre

du R. P. Lefebvre, publiait *Les Cours d'été de l'Université Saint-Joseph (Memramcook), Histoire de leurs sept ans, 1938-1944*. Il suit de près les mouvements éducateurs de la Province et outre son livre sur les cours d'été, il a publié *Ce Secrétariat permanent d'éducation*, (Action Sociale Populaire, no 353, 1943), *The New Brunswick French Schools Globality Problem*, (1944) et *École Acadienne et bilinguisme*, (1944).

Encore dans le domaine pédagogique, il nous fait plaisir de souligner le mémoire présenté à l'Institut Pédagogique de Montréal, en vue de l'obtention du baccalauréat en Pédagogie par Sœur Rose-Marie, f.m.a. *Marie dans l'éducation nationale en Acadie*, (Montréal, 1944). L'auteur fait entrer ou étudie le culte de Marie, sacré aux Acadiens, dans l'enseignement de l'histoire des événements, des institutions, des chefs, dans l'enseignement de la géographie, de la langue, dans la création d'une atmosphère nationale. Elle dédie son livre « à la mémoire toujours vénérée du serviteur fidèle et de l'apôtre ardent de Marie, feu Mgr. L.-J.-A. Melanson. » L'auteur est fille de la Congrégation que Mgr Melanson fonda à Campbellton en 1923 « pour l'éducation chrétienne de la jeunesse en Acadie. » Cette communauté acadienne continue son œuvre d'enseignement avec zèle dans tout le Nouveau-Brunswick, de même que fait une autre communauté acadienne, également fondée en 1923, les Religieuses Notre-Dame du Sacré-Cœur de Saint-Joseph de Memramcook.

Mgr. L.-J.-A. Melanson fut ordonné prêtre à Chatham en 1905 et la première partie de son ministère s'identifie avec la région Campbellton-Dalhousie; en 1907, il est nommé curé de Balmoral et dès lors il

s'intéressera à la colonisation comme l'avait fait Mgr Richard; il publiera à cet effet *Retour à la terre*, (Montréal, 1916) et *Pour la terre*.

La famille de Son Excellence Mgr Melanson avait demeuré à New Richmond en Gaspésie et là, le jeune étudiant du séminaire de Rimouski entendit parler de l'œuvre de l'abbé Bourg, premier prêtre acadien, fils de déporté, qui est devenu par la suite grand-vicaire de L'Acadie. En 1921, lorsqu'il était curé de Campbellton, M. l'abbé Melanson publia un livre qui fit connaître la vie et l'œuvre de ce digne missionnaire qui se dépensa 22 ans au service de ses frères dispersés aux quatre coins des Provinces Maritimes; ce livre était intitulé: *Vie de l'abbé Bourg, premier prêtre acadien*, (Rimouski, 1921).

Dimanche le 16 avril 1945, eut lieu, au Monument Lefebvre de l'Université Saint-Joseph, une fête inoubliable qui marque une étape dans la vie progressive de l'Acadie française; les membres de la section française de la Société Royale du Canada nous faisaient l'insigne honneur de recevoir dans leur grande famille intellectuelle un des nôtres, le sénateur Antoine Léger. L'Acadie entière fut honorée de la présence de quelques-unes des plus hautes lumières de la culture française au Canada, entre autres Mgr Olivier Maurault, P.D., recteur de l'Université de Montréal, M. Séraphin Marion, vice-président de la section française de la Société, M. Léopold Houlé, publiciste français à Radio-Canada, M. Marius Barbeau folkloriste renommé du musée fédéral d'Ottawa, et autres.

M. l'abbé Arthur Maheux, archiviste à l'Université Laval, « parrain » du nouveau membre de la Société fit l'éloge de l'œuvre patriotique du sénateur et, en

parlant de *Elle et Lui*, (Moncton, 1940), il disait: « Ce travail ne peut que contribuer à donner un regain de patriotisme; l'histoire, le roman et le drame remplissent ces pages. » En novembre 1946, parut un autre roman de même inspiration patriotique *Une Fleur d'Acadie*. Dans une note critique signée F. D. (est-ce Mgr François Daigle?), parue dans *L'Évangéline*, le 14 novembre 1946, on nous dit: « Un des mérites de ce livre, c'est de raconter des événements qui se sont passés dans notre voisinage et qui se rapportent à nos ancêtres. » La scène se déroule autour de Chipoudie, Memramcook, Ruisseau-des-Renards (Fox Creek).

Tout récemment, lorsque les *Archives de folklore* furent publiées aux éditions Fides, l'on songea au folklore acadien et l'on proclamait comme le premier folkloriste probable, le Révérend Père A.-T. Bourque, c.s.c., qui avait publié en 1911, à Moncton: *Chez les Anciens Acadiens, causeries du grand-père Antoine*. Depuis lors, dans des lectures variées, nous avons trouvé un excellent chapitre folklorique dans *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, (Montréal, 1898, ch. XI, 153-169), de Pascal Poirier, plus tard, le Père Ph. B. Bourgeois, dans *Vie de l'Abbé Lafrance*, nous donne un bon aperçu du sujet dans le chapitre VII, (82-101), *Mœurs et coutumes acadiennes au milieu du 19e siècle*. Monsieur Marius Barbeau s'intéresse beaucoup à M. Jean-Thomas LeBlanc, assistant-rédacteur à *L'Évangéline*, collectionneur de vieilles chansons; celui-ci devait publier un *Romancero acadien* mais sa mort prématurée, le 11 juillet 1943, nous priva de cette œuvre folklorique. Il y a un excellent recueil par les Pères Anselme et Daniel, tous deux Acadiens

de Chéticamp sur les « Chansons d'Acadie » pièces qui seront exécutées par le Chœur d'Acadie dans leur prochain récital.

L'abbé D.-F. Léger, curé et fondateur de paroisse, aimait beaucoup l'histoire et la littérature acadiennes; un curieux intéressé n'aurait qu'à parcourir les numéros du *Moniteur Acadien*, de *l'Acadien*, de *l'Évangéline*, de *l'Ordre Social*, et il trouverait de nombreux articles signés D.-F. Léger, ptre., sur toutes les questions d'actualité; il était « rapporteur », pour ainsi dire, des événements d'importance qui se déroulaient en Acadie. Il s'intéressait à la musique et à l'art, et l'on dit qu'il fut un des premiers patrons du virtuose violoniste, Arthur LeBlanc, au début de sa carrière.

Nous avons fait allusion, à plusieurs reprises, à la presse acadienne. En 1868, naît le *Moniteur Acadien* (Shédiac), en 1885 le *Courrier des Provinces-Maritimes* (Bathurst), en 1887 *l'Évangéline* (Digby), en 1893 *l'Impartial* (Tignish), en 1906 *la Justice* (Newcastle), en 1915 *l'Acadien* (Moncton), en 1915 le *Madawaska* (Edmundston), en 1937 *Le Petit Courrier* (Pubnico, N.E.). Il ne reste que trois hebdomadaires: *L'Évangéline*, le *Madawaska* et le *Petit Courrier*.

Il y a deux revues: *Le Fermier Acadien* et les *Annales de Notre-Dame-de-l'Assomption*. La revue pédagogique, *La Petite Feuille*, a paru en février 1946; elle est l'organe de l'association des Instituteurs acadiens du comté de Gloucester. *Le Trait d'Union* fut fondé par l'association des étudiants acadiens avec bureau d'administration et de rédaction à l'Université Laval; dès sa publication, au courant de 1945-46, le journal eut pour rédacteur l'actif et

dévoué jeune Acadien, M. Adélarde Savoie, qui avait déjà rédigé la revue universitaire de l'Université Saint-Joseph, *Liaisons*. L'Université Sacré-Cœur de Bathurst a sa revue, *l'Écho du Sacré-Cœur*, et pendant deux années, les élèves de langue française de l'École Normale de Frédéricton faisaient paraître leurs notes sous la rubrique: *Notes du Cercle Sainte-Anne*. Dans le journalisme, l'Acadie ne saurait compter un meilleur ami et un plus sincère interprète que M. Omer Héroux du *Devoir*.

Il serait difficile d'ajouter au prestige et à la renommée du Révérend Frère Antoine Bernard, c.s.v., bien connu non seulement à Montréal et à Québec mais dans tous les centres acadiens, franco-ontariens et franco-américains. Pour tout étudiant acadien, ses livres *La Gaspésie au soleil*, (Paris, 1926), *Histoire de la survivance acadienne*, (Montréal, 1935), *le Drame Acadien, l'Acadie Vivante*, (Montréal, 1945) sont indispensables; de plus, il collabore généreusement à divers journaux et revues tant au Québec qu'en Acadie; depuis l'automne de 1946, il est de plus secrétaire de la rédaction de *Vie Française*.

Nous ne saurions compléter une esquisse littéraire de ce genre sans référer aux cousins du sud les Louisianais. Nous eûmes l'avantage de les visiter en octobre 1946 et nous eûmes occasion de les connaître, de les apprécier, de les aimer (*Le Devoir*, 16 novembre 1946). Il y a toute une littérature au sujet des Acadiens de la Louisiane, descendants directs des exilés de 1755. Il faudrait faire mention des livres d'Alcée Fortier, de J. K. Ditchy, de Charles Gayarré et autres mais pour les Acadiens, en particulier, il se présente un livre d'un intérêt spécial: *The True Story of the Aca-*

dians, publié en 1937 et dont l'auteur est M. Dudley LeBlanc, président de l'Association des Acadiens louisianais.

Les deux écrivains les mieux connus peut-être dans la période de l'Acadie renaissante sont le généalogiste, Placide Gaudet et le sénateur, Pascal Poirier.

M. Placide Gaudet a l'insigne honneur d'avoir été un des premiers élèves qui s'inscrivaient aux cours de l'Université Saint-Joseph dès son ouverture en 1864. Il fut en tout temps, un ardent défenseur de la cause acadienne et soutint de nombreuses polémiques pour sa défense; il publia de nombreux articles dans la plupart des journaux de l'époque.

Ces pièces rares et pour la plupart inédites contiennent une source précieuse de renseignements pour ceux qui étudient l'histoire de l'Acadie. En 1922, il publia *Le Grand Dérangement, sur qui retombe la responsabilité de l'expulsion des Acadiens*.

Il est reconnu comme le grand généalogiste de l'Acadie; il s'est occupé de l'histoire et de la généalogie des paroisses et familles acadiennes des comtés de Kent, Westmorland, Northumberland Gloucester et Madawaska au Nouveau-Brunswick, de Digby et Yarmouth à la Nouvelle-Écosse et celles de l'Île du Prince-Édouard.

M. Gaudet joua un rôle actif dans les différents congrès nationaux des Acadiens à titre de président de la commission d'histoire acadienne; cette charge, il l'a remplie consciencieusement à la Pointe-de-l'Église, N.-E. en 1921 et à Moncton en août 1927. Jusqu'à sa mort, M. Gaudet continua à publier dans les journaux et revues; il se proposait de publier une histoire de la vieille paroisse de Memramcook ainsi

que plusieurs monographies des paroisses environnantes mais ce travail resta inachevé. Le P. René Baudry, c.s.c., de l'Université Saint-Joseph possède quantité de manuscrits de feu Placide Gaudet; il a élaboré un beau travail qu'il fera probablement publier un de ces jours.

Pascal Poirier naquit à Shédiac, N.-B. le 15 février 1852. Son père était un cultivateur à l'aise de sorte que le jeune Pascal, comme Placide Gaudet, put fréquenter le Collège St-Joseph dès ses débuts; par son talent et sa mémoire, il devint un des meilleurs élèves du Père Lefebvre; plus tard, il écrira un de ses meilleurs livres sur *Le Père Lefebvre et l'Acadie*. En 1872, sur la recommandation de son supérieur, il fut nommé maître de poste à la Chambre des Communes d'Ottawa charge qu'il remplit jusqu'à son élévation au Sénat le 9 mars 1885, à titre de représentant des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Il étudia le droit mais c'est surtout vers la langue et la littérature françaises qu'il tourna son attention.

Son premier volume *Origine des Acadiens* parut en 1874; c'était la compilation de diverses études parues dans la *Revue Canadienne* et subséquentement dans la *Revue Franco-Américaine*. Pascal Poirier, grand linguiste, s'intéressa au parler acadien et ses notes sur le *Glossaire Acadien* parurent dans l'*Évangéline* de Moncton pendant plusieurs années. Lorsque fut fondée la *Société historique et littéraire acadienne* l'on se proposa comme un premier travail de faire publier le Glossaire, projet qui ne fut pas exécuté. Il portait son intérêt à l'étude des langues étrangères et publia *Des vocables algonquins, entrés dans la langue*, Ottawa, 1917. Membre de la Société Royale, il écrivit

de nombreux articles pour les *Mémoires*, généralement patriotiques. Pascal Poirier fut un grand écrivain mais surtout un grand patriote.

Le miracle acadien est dans la survivance numérique de son peuple mais il l'est aussi dans la survivance ethnique; l'Acadien, nourri de culture anglophone dès sa première année scolaire, est entouré d'une population qui a la haute main sur l'éducation et qui ne vise qu'à l'assimilation de la race française au Nouveau-Brunswick. Dans de telles circonstances, l'élève acadien se voit obligé de passer tous ses examens d'état en langue anglaise et de se cultiver l'esprit à base d'une mentalité qui est tout autre que la sienne. Sa formation française en souffre beaucoup; de grâce, ne lui en voulez pas trop si son langage n'est pas toujours purement classique, si sa tournure de phrase n'est pas toujours latine. Malgré tout, l'Acadien veut être français, veut être catholique, veut être fidèle aux traditions de la vieille patrie; en dépit des luttes constantes et des contrariétés innombrables, il veut maintenir son idéal franco-catholique.

Que Notre-Dame de l'Assomption veille sur tous nos écrivains canadiens-français et sur l'Acadie intellectuelle renaissante.

Marguerite- M. MICHAUD

Toute la justice de notre côté

Le moral des belligérants n'est pas chose indifférente. Aussi pendant la guerre récente, la propagande des Nations unies a-t-elle redit à satiété que tous les torts étaient imputables à l'Allemagne. Nous avons aussi appris au Canada que l'entière justice était de notre côté. Tel n'est pas absolument sur notre « juste guerre » l'avis de notre collaborateur Joseph Lefrançois. Ce qu'il en écrit forme un chapitre déjà assez mal connu de l'histoire contemporaine. Tous y puiseront d'utiles renseignements même s'il n'y a pas unanimité sur les jugements portés. L'Action Nationale fournit à un collaborateur estimé et érudit l'occasion d'exposer librement son point de vue sans prendre nécessairement sous sa responsabilité toutes les opinions qu'il soutient.

Le directeur de la revue

Des cinq conditions requises par les théologiens pour légitimer une guerre, quatre, avons-nous dit déjà dans un précédent article, (1) ont fait défaut complètement dans le cas de la guerre de l'Angleterre, de « notre » guerre contre l'Allemagne,

(1) — L'Action Nationale, mai 1946.

guerre qui a duré près de six années entières et qui ne semble pas près de se terminer par un traité de paix formel entre les divers belligérants. Ces quatre conditions, ce sont: l'autorité compétente, l'intention droite, le moindre mal, le dernier recours. Reste la seconde condition, qui est la cause juste. Celle-là, au moins, s'est-elle réalisée dans le cas qui nous occupe ici ? C'est ce qu'il y a lieu maintenant d'examiner.

Pour la propagande de guerre qui a tout inondé et tout renversé, rien de plus simple ni de plus évident. La cause de la guerre, oui, était éminemment juste, elle ne pouvait l'être davantage: si guerre il y a eu en 1939, ce n'est pas nous qui l'avons désirée ni voulue, c'est parce qu'elle nous a été imposée par une sauvage agression nazie contre la Pologne, nouveau cas d'agression caractérisée de la part du III^e Reich, qui, venant après tant d'autres, démontrait de façon péremptoire à l'univers civilisé qu'en terrassant l'un après l'autre chacun des pays à abattre, Hitler entendait soumettre à son joug immonde tous les peuples de la terre.

A moins que l'on ne fût résigné d'avance à voir régner partout sur la planète l'odieuse croix gammée et tous les pays du monde gémir sous la botte d'Hitler, n'était-il pas grand temps, pour les États encore libres, de se coaliser et d'affronter courageusement le combat contre la Bête avant qu'il ne fût trop tard, et cela même en collusion avec la Russie soviétique — pourquoi pas ? — quelles que pussent être les conditions ou les conséquences d'une pareille alliance ? Puisqu'il s'agissait de rester libres ou de tomber dans le plus noir des esclavages, mieux que cela, d'être ou de ne pas être, avait-on le droit d'hésiter ? N'est-ce pas

que c'est simple ? Et voilà comment, en deux ou trois tours de *gueule* ainsi qu'on dirait en bon canayen, l'on arrive à justifier, comme les choses les plus naturelles du monde, et la guerre elle-même, et l'alliance bolchévique, et tout le reste.

Ces coups de force nazis qui, avant la querelle avec la Pologne au sujet de Dantzig, auraient démontré de façon si manifeste la volonté de l'Allemagne national-socialiste de vouloir s'annexer successivement tous les pays du monde, quels sont-ils ? La liste, par ordre chronologique complète, s'en établit comme suit :

- 15 mars 1935 — Rétablissement du service militaire obligatoire.
- 7 mars 1936 — Remilitarisation de la Rhénanie.
- 14 novembre 1936 — Abolition du contrôle international des fleuves allemands.
- 13 mars 1938 — Rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.
- 30 novembre 1938 — Rattachement à l'Allemagne des régions allemandes de Tchéco-Slovaquie (question des Sudètes).
- 14-15 mars 1939 — Indépendance de la Slovaquie et protectorat allemand sur les pays tchèques.
- 22 mars 1939 — Rattachement de Memel à l'Allemagne.

Ce qui veut dire que les coups de force d'avant septembre 1939 se divisent en deux catégories bien marquées : ceux visant à redonner à l'Allemagne son entière liberté et indépendance à l'intérieur de son propre territoire, tel qu'on avait bien voulu la lui laisser à Versailles en 1919, et ce sont les trois premiers ; puis, ceux visant à réparer ou à corriger les

amputations territoriales qu'on lui avait fait subir aux quatre points cardinaux au bénéfice de chacun de ses voisins, créant par là à ses dépens cinq ou six Alsace-Lorraine qui nécessairement feraient parler d'elles un jour. Contentons-nous, pour l'instant, de parler des premiers, dont le cas prête déjà à un assez long examen.

LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

Par le traité qu'elles lui imposaient à Versailles en 1919, la France et l'Angleterre prétendaient réduire les forces militaires de l'Allemagne, pour tout l'avenir, à un niveau absolument infime. C'est l'État-major français qui fut chargé de déterminer, jusque dans le plus menu détail, ce que seraient désormais la force et la composition de l'armée allemande.

Pour justifier un attentat de pareille envergure contre la liberté, le droit même à la vie, d'un grand peuple, attentat certes sans précédent dans toute l'histoire de l'humanité, on arguait que ce n'était là que « le premier pas vers un désarmement général de toutes les nations », désarmement qui ne tarderait pas à suivre.

Pendant plus de sept années, des commissions de contrôle franco-anglaises, entretenues aux frais de l'Allemagne, furent chargées d'aller s'assurer sur place de l'exécution minutieuse de toutes les clauses de désarmement du traité. Commissions qui ne quittèrent enfin le sol allemand, le 31 janvier 1927, qu'après avoir entièrement rempli, à leur propre

satisfaction, la « mission » plutôt particulière, qui leur était confiée. Aussi, le maréchal Foch, qui avait tenu à présider personnellement au « travail » des dites commissions, pouvait-il s'écrier triomphant, le 13 février suivant, devant la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre: « Le 31 janvier 1927, je puis déclarer que l'Allemagne était matériellement désarmée. »

A la suite de cette déclaration de leur commandant en-chef, la France et l'Angleterre vont-elles, enfin, désarmer ? Plus de cinq années vont se passer encore avant que ne s'ouvre la Conférence du Désarmement, et lorsque l'Allemagne, qui met tous ses espoirs dans cette Conférence, va venir y réclamer le *désarmement des autres Puissances à son propre niveau*, seule solution qui l'intéresse alors et pour cause — il n'y a pas de nazis au pouvoir à ce moment, ils n'y viendront que plus tard, en raison, précisément, de cet aveuglement volontaire et persistant des Puissances ! — on lui fera savoir que d'un tel désarmement il ne peut être question pour personne, que le désarmement général qui pourrait être respectueusement suggéré aux différentes Puissances n'aura rien de commun, même de très loin, avec les clauses de désarmement des traités de Versailles, de St-Germain, de Trianon, de Neuilly ou de Sèvres, ce qui ne peut porter préjudice, pour autant, à aucune des « obligations » découlant, pour l'Allemagne et ses alliés, de ces divers traités !

Cette inqualifiable attitude de la part de la France et de ses alliés ne cessera jamais, même en face du retrait définitif de l'Allemagne, le 14 octobre 1933, et de la Conférence du Désarmement et de la Société des Nations, même en face des propositions

réitérées de l'Allemagne, au cours des deux années qui vont suivre, en faveur d'une limitation des armements des divers pays au plus bas niveau possible, mais sur la base de l'égalité de droits, même en face des avertissements non équivoques, enfin, du représentant de l'Allemagne à Genève, le comte Nadolny, et de son ministre des Affaires Étrangères, le baron von Neurath. C'est seulement quand tout cela aura été délibérément ignoré ou méprisé que l'Allemagne commencera à ignorer à son tour les volontés de ceux qui s'acharnent à rester encore, toujours, ses irréductibles ennemis, et reprendra enfin, à partir du printemps de 1934, sa liberté d'action militaire.

Tel est tout le secret du rétablissement par l'Allemagne un an plus tard, soit le 16 mars 1935, du service militaire obligatoire, aboli chez elle depuis 1919, mais qui n'avait jamais disparu, à aucun moment, ni en France ni chez aucun de ses alliés du continent européen. Au nom de quel principe traiter pareille mesure, chez un pays resté tout de même un État indépendant, de « coup de force », de « défi », de « menace » ? En quoi a-t-elle porté atteinte à un droit réel appartenant à quelque Puissance étrangère ?

Serait-ce que l'Angleterre et la France prétendaient exercer toujours, en continuant de se tenir, comme de juste, « sur la base et dans le cadre » des traités de 1919-1920, selon l'éternelle thèse française, un véritable protectorat sur l'Allemagne et sur ses alliés de guerre ?

Se bornera-t-on à constater, au contraire, que le rétablissement de la conscription en Allemagne représente tout de même, en fait, la mort définitive de tous les espoirs de désarmement universel qu'avait fait

naître la Conférence ouverte à cet effet à Genève en février 1932 ? Si oui, à qui la faute ?

Est-ce aux Puissances (Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie) qui réclamaient le *désarmement général au plus bas niveau possible*, sur une base d'*égalité* et de *réciprocité*, ou à celles (France, Angleterre, Pologne, Tchéco-Slovaquie, Roumanie, Yougoslavie) qui, rejetant toute idée d'*égalité* et de *réciprocité*, n'entendaient accepter pour elles-mêmes, tout au plus, qu'un désarmement extrêmement relatif, tout en prétendant continuer d'astreindre encore, toujours, leurs ennemis de la Grande Guerre aux clauses, on ne peut plus radicales, des traités de 1919-1920 ?

LA REMILITARISATION DE LA RHÉNANIE

C'est également la question de l'*égalité armée* qui a amené, le 7 mars 1936, le second « coup de force » de l'Allemagne de Hitler, la « remilitarisation » de la Rhénanie. De quoi s'agissait-il au juste ? Au lendemain de la guerre de 1870, les Français s'étaient plaints, avec l'amertume que l'on sait, du fait que les Allemands osaient fortifier puissamment l'Alsace-Lorraine, qu'ils transformaient ainsi en glacis militaire entre l'Allemagne proprement dite et la France diminuée.

En 1919, c'est autre chose ! Non seulement la France reprend à son compte ce glacis militaire qu'elle maudissait tant naguère, en conservant et entretenant avec soin les forteresses qui le composent, Thionville, Metz, Strasbourg, Molsheim et Neu-

Breisach, qu'elle voit à adapter à leur nouveau rôle, qui sera de servir non plus à l'Allemagne mais *contre* elle, et auxquelles elle ajoutera bientôt ce ruban d'acier appelé à défier toute attaque et qui a nom la ligne Maginot; mais encore, et surtout, elle voit à créer, en face de ce système qu'elle juge inexpugnable, un *vide militaire absolu*, sur une partie énorme du territoire allemand qui s'appelle la *Zone démilitarisée du Rhin*.

En conséquence, il est décrété que dans tout le territoire qui s'étend depuis sa nouvelle frontière occidentale jusqu'à une ligne parallèle au Rhin, mais sise à 50 kilomètres (31 milles) à l'Est du fleuve, il sera interdit à l'Allemagne d'entretenir désormais *ni forteresses, ni casernes, ni aérodromes*, tous les établissements de cette nature devant être détruits et ne pouvant jamais être rétablis, sous quelque forme que ce soit ! Dans la zone prohibée, l'Allemagne ne pourra non plus maintenir ni envoyer jamais de *forces armées*, la présence d'un seul soldat allemand en uniforme, même en cas d'accident ou de trouble, suffisant à constituer, affirme gravement le traité, « un acte hostile contre toutes les nations et une menace à la paix du monde... »

La région ainsi démilitarisée laisse sans défense contre une invasion ennemie un vaste territoire à population très dense, qui ne compte pas moins de 55,512 kilomètres carrés (plus de 21,000 milles carrés de superficie) et de 14,000,000 d'habitants (près du quart de toute la population allemande à ce moment), soit des parties plus ou moins considérables de la Prusse, de la Bavière, de la Hesse, de l'Oldenbourg, au Wurtemberg et presque tout le Bade.

Est-ce tout ? Non, car un autre territoire également démilitarisé est constitué sur la côte allemande, où il est absolument interdit à l'Allemagne de *construire ou d'entretenir* aucune forteresse. D'où nécessité, là encore, de démanteler tous les ouvrages fortifiés déjà existants, dont les grandes forteresses de Hélioland et de Kiel ! Ce territoire, qui s'étend du 9° au 16° de longitude Est, et du 54° au 50° 27' de latitude Nord, comprend la moitié ouest de la côte de Poméranie, la presque totalité de celle du Macklembourg et le Schleswig-Holstein presque tout entier, en particulier le canal et le port de Kiel. C'est qu'il s'agit d'assurer la « liberté » — pour les autres, cela va sans dire ! — de la route allant de la mer du Nord à la Baltique !

Comme si tout cela ne suffisait pas encore, sur toute sa côte, dans un rayon de 50 kilomètres (31 milles) de profondeur allant de Memel à la frontière hollandaise, il est formellement interdit à l'Allemagne de construire de nouvelles forteresses. Il en va de même pour de larges zones avoisinant les frontières avec l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie, la Pologne et la Lituanie, zones comprenant une vaste étendue de l'Allemagne du Sud et la presque totalité de la Prusse-Orientale, coupée complètement, déjà, du reste de l'Allemagne, et si bien entourée, par ailleurs, de territoires polonais et lithuaniens.

Devant toutes ces dispositions, qui affectaient, dans leur ensemble, près de la *moitié* du territoire allemand, qui, en face de l'invulnérabilité relative de la France, l'exposaient elle-même à toutes les invasions, que devait faire l'Allemagne, qu'aurait fait, à la place, toute nation décidée à défendre son hon-

neur et sa vie contre toute menace étrangère ? Ce que la France elle-même fit au sujet de la destruction des fortifications du port de Dunkerque, que lui avait imposée l'article 9 du traité d'Utrecht, en 1713, seul cas un tant soit peu comparable à la *zone démilitarisée de 1919* qu'elle ait jamais dû subir aux mains d'une Puissance étrangère, sa bonne amie et alliée d'aujourd'hui, la noble Albion, qui a réussi à la conduire tout gentiment au degré de misère et d'impuissance qu'elle connaît aujourd'hui : s'affranchir au plus tôt de clauses aussi intolérables, aussi honteuses.

Étant donné l'étendue de la servitude imposée à l'Allemagne, ce qui est étonnant, ce qui est extraordinaire, ce n'est pas que cette odieuse servitude ait fini par finir, c'est qu'elle ait pu durer 17 ans ! La France et l'Angleterre nous diront-elles jamais durant combien de temps elles auraient enduré elles-mêmes pareille hypothèque sur leur dignité, leur sécurité, leur souveraineté ? N'empêche qu'au moment où l'Allemagne, *envahissant* par là *son propre territoire*, osa réoccuper la zone interdite, elles crièrent au scandale, au mépris de la foi jurée, au défi, à la menace de guerre !

On va nous dire que cette question, comme tant d'autres, aurait pu et dû se régler par des négociations pacifiques plutôt que par un geste unilatéral. Sans doute ; mais, pour qu'une négociation quelconque pût être entreprise avec quelque chance de succès, il eût fallu que la France admît l'éventualité, la *possibilité*, d'une modification du statut de la dite zone démilitarisée. Or, sur ce point moins encore qui sur tout autre, elle n'entendait pas qu'il fut même question de la possibilité d'une révision du traité.

Durant les longues années où l'on aurait pu et dû négocier, quelle a été son attitude ? Elle n'a cessé de répéter que la réoccupation de la zone rencontrait son *veto absolu* et qu'elle n'hésiterait pas à recourir à la force pour l'empêcher, comptant bien, pour défendre ainsi sa « sécurité » jusqu'en territoire allemand, sur l'appui entier de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Italie.

Comme on demandait à son Ministre des Affaires étrangères, Flandin, en janvier 1936, s'il serait au moins disposé à faire quelque concession à l'Allemagne en retour du maintien de la zone, qu'à ce moment on sentait déjà fort menacée, il ne sut que répondre qu'il n'entendait pas « payer l'Allemagne pour obtenir d'elle le respect de ses obligations ! »

Voilà quelles étaient les perspectives, magnifiques à la vérité, de suppression à brève échéance de la dite zone au moyen de négociations à l'amiable avec la France, toujours si bien disposée aux « concessions » et aux « abandons » en faveur de l'Allemagne ! Si, dans ces conditions, la réoccupation de la zone, par le « coup de force » du 7 mars 1936, a pris les allures d'un véritable défi à l'égard de la France, à qui la faute ?

L'ABOLITION DU RÉGIME DES FLEUVES INTERNATIONALISÉS

Le 14 novembre suivant, c'était au tour du régime international des fleuves allemands de disparaître à son tour. Nouveau « coup de force » ? Nouvel attentat à la « paix du monde » ? Pour nous en

rendre compte, voyons un peu en quoi consistait le régime en question.

Que diraient les grandes démocraties d'hier et d'aujourd'hui, France, Angleterre, États-Unis, si, sous prétexte qu'il faut faciliter les communications internationales, on prétendait leur enlever la souveraineté sur leurs grandes voies d'eau intérieures, pour les déclarer *propriété commune* de toutes les nations, et en confier l'administration à des nuées de commissaires étrangers sans l'autorisation desquels il leur serait interdit d'y prendre la moindre initiative particulière ? Que diraient-elles si on parlait d'installer chez elles des Allemands, des Russes, des Roumains, des Portugais ou des Turcs qui auraient toute autorité pour administrer la Tamise, la Seine, le Potomac ou le Mississipi ?

Nul doute qu'elles protesteraient avec la dernière indignation contre tant d'audace et qu'elles verraient là une atteinte absolument intolérable à leurs droits souverains, atteinte comparable en tous points aux capitulations turques et aux traités inégaux de la Chine, servitudes que seuls peuvent connaître, et encore, des États demi-civilisés ou totalement incapables de résister aux empiètements de l'étranger. Or, c'est exactement le régime que ces Puissances imposaient à l'Allemagne, par le traité de 1919, pour tous ses grands fleuves : le Danube, le Rhin, l'Elbe, l'Oder et le Niémen, qui, tous, sont soustraits sans phrase à la souveraineté allemande et internationalisés, c'est-à-dire qu'ils deviennent la *propriété collective* de toutes les nations ! De même en est-il des futurs canaux Rhin-Meuse et Rhin-Danube !

Sur ces voies de navigation internationales, les

ressortissants et les marchandises de toutes les Puissances devaient être traités sur le pied d'une parfaite égalité, nul ne pouvant être frappé de taxes ou impôts qui ne frapperaient pas au même titre les ressortissants ou les marchandises de l'Allemagne elle-même ! A ce beau régime de l'égalité de tous et de chacun, il n'y a qu'une exception: c'est pour les navires *allemands*, qui ne pourront prendre de voyageurs ou de marchandises dans les ports d'une Puissance Alliée ou Associée sans obtenir au préalable une autorisation spéciale de celle-ci !... Par contre, l'Allemagne s'engage à entretenir et à améliorer, selon que pourront le décider les diverses Commissions qui les régissent le cours de ces voies navigables sis sur son territoire !

Ce régime s'applique au même titre au canal de Kiel, qui est déclaré ouvert à tous les navires de guerre et de commerce de toutes les nations ! Les biens et navires de toutes les Puissances Alliées et Associées sont assimilés en tous points à ceux de l'Allemagne elle-même, laquelle s'engage d'avance à *renoncer à tout profit* sur l'exploitation du canal, les taxes à imposer, qui devront être les mêmes pour tous, ne devant avoir d'autre raison d'être que de couvrir les frais d'administration, d'entretien et d'amélioration du canal ! En cas de violation de l'une quelconque de ces dispositions, la Société des Nations (c'est-à-dire les principales Puissances liguées contre l'Allemagne au cours de la Grande Guerre, soit la France, l'Angleterre et leurs alliés) aura toute autorité d'intervenir immédiatement en vue de rétablir l'état de chose créé par le traité !

L'administration des fleuves déclarés interna-

tionaux est confiée à différentes Commissions où figurent quantité de pays qui, n'étant pas riverains, ne devraient avoir absolument rien à voir à leur gestion et où l'Allemagne, bien que beaucoup la partie la plus intéressée (parfois même la seule intéressée), ne dispose le plus souvent que d'une minorité infime des voix.

Par un raffinement de délicatesse qui est tout-à-fait caractéristique, les Puissances ignorent le nom même de l'Allemagne à cet effet, pour ne songer qu'aux États allemands riverains ! C'est affirmer que le Gouvernement de Berlin n'a, au moins directement, aucun titre pour intervenir dans le régime des fleuves allemands internationalisés, ce droit ne pouvant être reconnu qu'aux *États particuliers* dont se compose à ce moment l'Allemagne.

Ce principe des « États riverains », l'on n'a cru devoir l'appliquer, comme de juste, qu'à l'Allemagne seule, à l'exclusion de tout autre pays. C'est ainsi que pour la Commission du Rhin, il est question de représentants, non pour l'Alsace-Lorraine, qui est certes le seul « État français riverain », mais bien pour la France. Pourquoi ? Sans doute parce qu'il ne pouvait être question de faire à la République une et indivisible l'injure grossière dont on gratifie si pres-tement l'Allemagne, mais aussi parce que l'Alsace, pour mieux apprécier la « patrie » si longtemps recherchée et enfin « retrouvée », a dû renoncer pour jamais à la constitution particulière dont l'avait dotée le régime allemand !

Quant aux autres pays, la doctrine des « États riverains » n'a pas empêché la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Pologne, la Suède et le Da-

demark de se voir attribuer des sièges dans des Commissions où elles ont à intervenir à peu près comme le Siam, le Japon, la Perse ou l'Afghanistan dans le cours du Hoang-Ho ou du Yang-Tsé-Kiang, le Pérou ou la Bolivie dans celui de l'Orénoque ou du Mississipi, le Canada ou les États-Unis dans celui du Rio de la Plata, l'Argentine ou le Chili dans celui du St-Laurent, ou, encore, d'être représentés dans des proportions inverses à l'étendue de leurs rives ou à leur part du trafic total sur ces fleuves.

C'est ainsi que la France est représentée dans les Commissions de l'Elbe et de l'Oder, situées à des centaines de kilomètres de ses frontières, et qu'elle dispose en permanence de 5 représentants, dont le Président, dans la Commission du Rhin, bien qu'elle ne soit intéressée au parcours navigable du fleuve que pour 11% et au trafic que pour 3 à 4%. Et ce n'est là qu'un exemple, le cas de l'Angleterre, de l'Italie, de la Belgique, de la Suède et du Danemark étant beaucoup plus extraordinaire encore.

Voici comment se composent les trois principales Commissions:

COMMISSION DU RHIN	COMMISSION DE L'ELBE	COMMISSION DE L'ODER
États allemands ri- verains..... 4	États allemands ri- verains..... 4	États allemands ri- verains..... 3
France..... 5	France..... 1	France..... 1
Angleterre..... 2	Angleterre..... 1	Angleterre..... 1
Italie..... 2	Italie..... 1	Tchéco-Slova- quie..... 1
Belgique..... 2	Belgique..... 1	Danemark..... 1
Suisse..... 2	Tchéco-Slova- quie..... 2	Suède..... 1
Hollande..... 2		Pologne..... 1
Total... 19	10	9

Comme on le voit, les États non riverains ont droit à 6 membres dans la Commission du Rhin, à 4 dans celle de l'Elbe, à 5, soit plus de la moitié, dans celle de l'Oder ! Les Commissions du Danube et du Niémen, fleuves également soumis au régime de l'*internationalisation*, sont composées à l'avenant : celle du Niémen de *un* représentant de chacun des États riverains et de *trois* représentants d'autres États, à désigner par la Société des Nations ; et celle du Danube de deux représentants des États allemands riverains et de *un* représentant pour chacun des autres États riverains ainsi que pour chacun des États *non riverains*, représentés à l'avenir dans la Commission Européenne du Danube.

C'est dire que la France, l'Angleterre et l'Italie, qui n'ont absolument rien à voir ni au Niémen ni au Danube, ne s'y voient pas moins réserver des places de choix. A titre provisoire, d'ailleurs, ces pays constitueront à peu près à eux seuls la Commission Européenne du Danube, Commission fondée par les Puissances en 1856 et dont sont exclus d'autorité *tous les États riverains*, à l'exception de la seule Roumanie ! C'est le cas, tout particulièrement, de l'Allemagne et de l'Autriche, qui ont tant contribué à l'établir jadis, et aussi, comme il convient, pour la Hongrie et la Bulgarie, ce qui n'empêche nullement ces quatre États de prendre à leur charge toutes les pertes subies par la Commission au cours de la guerre !

A ces dispositions d'ordre général s'en ajoutent de toutes particulières en ce qui a trait au Rhin, fleuve sur lequel s'affiche, avec une désinvolture invraisemblable, la domination française. C'est ainsi que la France peut à son gré, sur tout le cours du Rhin

faisant la frontière, prélever l'eau du fleuve pour l'alimentation des canaux de navigation et d'irrigation déjà construits ou à construire, ou pour tout autre but, et faire exécuter sur la rive *allemande* tous les travaux nécessaires à l'exercice de ce « droit ».

De même la Belgique pourra prélever, elle aussi, l'eau du fleuve pour l'alimentation du futur canal Rhin-Meuse et de la voie navigable Rhin-Meuse. Pour le cas où la Belgique déciderait cette construction dans les 25 années qui vont suivre, l'Allemagne s'engage d'avance à en construire, *d'après les plans du Gouvernement belge*, la portion située sur son territoire ! Par contre, elle se voit interdire pour elle-même la construction de tout canal latéral ainsi que de toute dérivation sur la rive *allemande* vis-à-vis la frontière française !

En outre, la France reçoit un *droit exclusif* à toute l'énergie produite par l'aménagement du fleuve. A cet effet, elle aura seule le droit d'exécuter dans la partie du fleuve servant de frontière avec l'Allemagne, et ce tant sur la rive *allemande* que sur la rive française, tous les travaux d'aménagement, de barrage ou autres, qu'elle pourra juger utiles ! En même temps, les usines productrices d'énergie sises sur la rive *allemande* devront, pour les 10 années à venir, continuer de pourvoir les établissements d'Alsace d'une quantité d'électricité égale à celle qu'elles leur fournissaient avant 1918 !

Voilà pour le Rhin. Pour ce qui a trait à l'Elbe et à l'Oder, un traitement exceptionnel est accordé à la Tchéco-Slovaquie, qui disposera de zones franches dans les ports de Hambourg et de Stettin, où elle jouira de l'immunité la plus complète. Ces zones lui

sont cédées par un bail analogue à celui en vertu duquel la France et l'Angleterre détenaient, il y a si peu de temps encore, les deux ports chinois de Kouang-Echéou-Wan et de Wei-Hai-Wei et pour la même durée, 99 ans ! Elles seront *déterminées et administrées* par une Commission de trois membres: un Tchèque, un Allemand et un Anglais. Commission dont l'Allemagne s'engage d'avance à agréer et à exécuter toutes les décisions !

Ces clauses incroyables, qui, sauf celle relative à l'alimentation en énergie électrique des établissements d'Alsace et qui devait prendre fin à l'expiration des 10 années prévues, sont restées en vigueur jusqu'au « coup de force allemand » du 14 novembre 1936, constituaient pour la souveraineté de l'Allemagne, est-il besoin de le dire, tout un ensemble de servitudes absolument intolérables qu'aucun État vraiment conscient de ses droits et de sa dignité ne saurait endurer longtemps.

De toutes les « internationalisations » prévues, une seule était vraiment justifiable, qui existait du reste bien avant la guerre: c'est celle du Danube, qui est bien la voie d'eau la plus internationale de toute l'Europe, puisqu'elle prend sa source en Allemagne et se jette dans la Mer Noire, intéressant ainsi à son parcours, outre l'Allemagne elle-même, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Roumanie. Aussi bien, un régime spécial avait-il été prévu pour ce fleuve dès le Congrès de Paris qui suivit la guerre de Crimée (1856).

Toutes les autres, même celle du Rhin, étaient absolument abusives, car l'on aurait pu et dû laisser aux seuls États directement intéressés le soin de

prendre les dispositions particulières qui pouvaient s'imposer, d'autant plus qu'il s'agit de cas semblables en tous points, au moins pour l'Elbe et l'Oder, à ceux du Rhône et du Pô, pour lesquels la France et l'Italie n'ont pas encore daigné, que l'on sache, donner suite aux réclamations réitérées de la Suisse, qui aurait si grand besoin de trouver aussi de ces deux côtés des débouchés sûrs vers la mer.

Quant au canal de Kiel, situé tout entier en territoire allemand et construit avec des capitaux exclusivement allemands, son « internationalisation » est du même ordre que l'aurait été celle du canal de Corinthe, sis exclusivement en territoire grec et qui ne constitue nullement l'unique moyen d'aller d'une mer à l'autre, mais simplement, comme c'est le cas pour Kiel, une voie quelque peu raccourcie entre l'une et l'autre.

Telle est la situation, aussi grotesque qu'anormale, à laquelle le « coup de force » du 14 novembre 1936 est venue, enfin, mettre un terme. Après plus de 6 ans d'un pareil régime, ce n'était, certes, pas trop tôt. Loin d'avoir constitué le « coup de force » dont a osé parler une propagande éhontée, le geste que s'est permis ce jour-là l'Allemagne national-socialiste, n'a fait que marquer, proclamons-le hardiment, le redressement nécessaire d'une injustice et d'un défi au plus élémentaire bon sens. En rétablissant sa souveraineté, tout prosaïquement, sur ses fleuves intérieurs, l'Allemagne, loin d'« attenter à la paix du monde », posait un geste absolument légitime dont seule une intervention abusive de l'extérieur aurait pu représenter un danger pour la paix mondiale.

Le régime abject auquel ce geste a mis fin était

un régime contre nature qu'avait seul créé, que seul maintenait, *le droit de la force*: l'Allemagne l'a aboli, non en recourant à la violence, mais à la seule *force du droit*. Au fait, s'est-il trouvé à ce moment, ou jusqu'à la nouvelle guerre, un seul être doué de raison pour réclamer le rétablissement du régime défunt, pour croire qu'il aurait été possible de le ressusciter et, surtout, de le maintenir? Rien ne montre mieux combien il était artificiel, combien il était abusif et intolérable, combien, pour tout dire, il était insensé, absurde, indéfendable: paix à ses cendres!

Ce régime insensé, va-t-on profiter de la situation créée par la seconde Grande Guerre pour le rétablir? Comme on l'a si justement fait observer, le mouvement national-socialiste a été essentiellement une révolte du peuple allemand, dans ce qu'il avait de plus noble et de plus profond, contre les crimes et les folies de Versailles. Actuellement, tout semble indiquer qu'on se propose de recommencer, et sur une échelle autrement étendue, les mêmes folies et les mêmes crimes. Il est impossible d'imaginer un moyen plus sûr que celui-là, soit de ressusciter le nazisme, soit, ce qui paraît infiniment plus probable, pour jeter l'Allemagne tout entière, pour peu qu'elle veuille simplement survivre, dans l'immonde bolchévisme.



Rétablissement du service militaire obligatoire, remilitarisation de la Rhénanie, abolition du contrôle international des fleuves allemands, tels sont les trois premiers de ces coups de force de l'Allemagne

nazie qui, pour le flot de propagande dont on nous a inondé, auraient justifié, auraient même rendu nécessaire une nouvelle guerre. On voit à quoi tout cela se réduit. Mais n'y a-t-il pas aussi les agressions extérieures, les annexions territoriales, qui ont à bon droit alarmé et soulevé l'Europe et le monde ? Oui, il y a aussi les annexions territoriales, qui, évidemment, étaient beaucoup plus délicates encore et sont par conséquent, beaucoup plus discutables, ne serait-ce qu'à ce seul titre ? Convient-il de voir là, pour autant, une cause qui, celle-là du moins, aurait suffi à justifier la guerre ? C'est ce que nous verrons dans une étude ultérieure, s'il y a lieu.

Joseph LEFRANCOIS.

"Vous avez un drapeau..."

La Police de Montréal s'est donné un drapeau à la fin d'octobre. Événement ordinaire, cérémonie solennelle. Son Excellence Monseigneur Chaumont, évêque auxiliaire de Montréal, procédant à la bénédiction, a prononcé des paroles très significatives : "Je vous félicite : vous avez un drapeau et le Canada n'en a pas". L'allusion est assez claire. Elle vaut un long discours. Elle redit, avec une douce discrétion, qu'un grand pays, si fier de son rôle international, devrait se munir en premier lieu des attributs nationaux. La phrase sereine du prélat exprime le désir de millions de Canadiens. Certes, on répliquera que le Canada s'oriente sans heurt, d'un mouvement imperceptible, vers la complète émancipation. Par exemple, le mot "Dominion" n'est plus. Cela supprime les difficultés de la traduction et ce n'est pas mince avantage. Mais, en fait d'indépendance, il faudra revenir en arrière un jour ou l'autre afin de reprendre les préliminaires oubliées. Et alors on donnera un drapeau au Canada, un drapeau que pourra vénérer tout Canadien en disant : "Voici le symbole de ma patrie". A quand cette bénédiction si longtemps attendue ? Chez nous, les policiers précèdent les gouvernants dans la voie du bon sens.

D. B.

Les Editions de L'Action Nationale

Il arrive fréquemment aux lecteurs de « L'Action Nationale » de réclamer la liste de nos publications. C'est pour répondre à ce désir que nous publions une brève analyse des livres et des brochures que nous pouvons leur fournir. D'autres livres et d'autres feuillets ont été édités par L'Action Nationale, mais nous ne mentionnons ici que ceux que nous avons en librairie. Cette liste offre encore une assez heureuse variété. Les noms d'auteurs sont une garantie d'autorité: Bourassa, Groulx, Chaloult, Laudendeau, Angers... L'œuvre maîtresse en cette nomenclature est celle du Révérend Père Richard Arès, s.j. — Ses trois volumes forment un ensemble documentaire de très haute valeur et de caractère indispensable. Nous prions nos abonnés, notamment ceux qui appartiennent à des sociétés patriotiques, de nous aider à répandre la revue et ses publications. On remarquera que livres et volumes sont inscrits à des prix très abordables. « L'Action Nationale » vise avant tout à répandre des idées justes et à faire mieux comprendre les devoirs que les Canadiens français ont envers eux-mêmes.



Notre question nationale

Par Richard Arès, S.J.

C'est « le manuel de l'homme d'action », a écrit le chanoine Lionel Groulx. En effet, l'homme d'action veut des idées claires, des explications précises, des exemples concrets. Il n'aime pas

qu'on se perde en vains discours. Or, le P. Arès va droit au but. Il ramasse en quelques volumes tout l'essentiel de la doctrine nationale. Il n'offre pas un « digest », mais une synthèse. Pour remplacer ces trois livres, il faudrait toute une bibliothèque.

On les recommande au professeur, à l'étudiant ou au collégien des classes avancées, au coopérateur et au syndique, à l'homme d'œuvre,— bref à tout Canadien français qui veut être conscient. On lira :

Premier volume:

1.— LES FAITS

Arès ne s'appuie pas sur les nuages. Il part de la réalité. Des faits, il en a résumé dans ce bouquin une quantité invraisemblable: faits d'histoire et de sociologie, statistiques imposantes et données économiques, etc. C'est une véritable mine de documents qu'on s'évite d'aller chercher dans Groulx ou Chapais, dans Gérin, Montpetit, Minville ou Angers.

L'auteur a composé un petit livre allègre, de lecture facile, dont 6000 exemplaires ont déjà été enlevés. Un succès de librairie au Canada français.

Deuxième volume:

2.— POSITIONS DE PRINCIPES

Arès continue son enquête, cette fois dans le domaine des idées. Ce n'est ni moins important ni moins stimulant pour l'esprit. Il utilise toujours la même méthode d'exposition: c'est clair, direct, facile à suivre. Les doctrines sont nombreuses, les polémiques obscurcissent les questions, que choisir? L'auteur nous conduit calmement à travers ce dédale.

Le nationalisme est-il un péché? Qu'est-ce qu'une nation et qu'est-ce que la patrie? L'État se confond-il avec la nation? Autant de problèmes qui ne sont théoriques qu'en apparence. On doit s'en être fait une idée avant d'agir, du moins si l'on veut agir justement et efficacement.

Troisième volume:

3.— POSITIONS PATRIOTIQUES ET NATIONALES

Les principes dégagés dans le 2e tome, Àrès les applique maintenant à notre situation. Il apporte des réponses lumineuses sur le devoir patriotique, le devoir national, les conflits entre exigences canadiennes et exigences canadiennes-françaises. L'auteur n'essaye pas de nous en conter: c'est aussi éloigné du *flon flon* patriotard que de l'absurde philosophie de certains intellectuels.

Toutes les questions que les politiciens discutent en ce moment et qui sont l'objet de références passionnées, — depuis l'unité nationale jusqu'à notre appartenance au Commonwealth — sont illuminées par cette étude sobre, bien informée et sans prétentions.

On ne se ralliera pas unanimement aux points de vue de l'auteur, certaines de ses positions seront même violemment attaquées. Mais tous reconnaîtront sa bonne foi, sa logique, sa force d'argumentation et sa limpidité.

(Chaque volume, \$1.00; par la poste, \$1.10; Les trois volumes, par la poste: \$3.25)



L'immoralité de la conscription

par le R.P. John J. Hugo

Impossible de trouver attitude plus radicale que celle du P. Hugo. Pour lui, la conscription n'est pas la balançoire politique qu'elle fut chez nous trente ans, ni une erreur à combattre pour des motifs nationaux. Il la condamne sans appel en vertu du christianisme.

D'où viennent la guerre totale et sa fille la conscription? Quelle est son histoire? Mille années de christianisme l'ont-elles ignorée? Comment prétend-on, la justifier? Quels droits humains viole-t-elle? Un catholique peut-il être *objecteur de conscience*? Aurait-il même, dans certaines circonstances, le devoir de l'être?

L'homme qui se pose ces questions n'est pas un vague aventurier, mais un théologien réputé, bien au fait de la question, qui a le souci de l'orthodoxie, et qui appuie constamment son témoignage sur l'Écriture. Il cite ses devanciers, dont le plus important, Mgr George-Barry O'Toole.

Il s'interroge à un moment où le monde frémit devant la menace d'une nouvelle guerre, où les États-Unis songent à imposer à leur jeunesse la conscription du temps de paix, et où bien des Canadiens proposent d'imiter éventuellement nos voisins. Et l'arme atomique communique à tout le débat une sorte d'horreur tragique.

On n'est pas forcé de se rallier à la thèse du P. Hugo. Mais qui a le droit de l'ignorer ?

(Le volume \$0.40 sous franco; \$4.00 la douzaine)

Que seront nos enfants ?

Par Henri Bourassa

Henri Bourassa est entré vivant dans la légende. Orateur hors pair, conférencier d'un captivant intérêt, il a défendu la vérité avec une âpre puissance. « Que seront nos enfants ? » c'est le titre d'une conférence prononcée voilà quelques années et dont le texte a été sténographié. La même question se pose toujours avec autant d'inquiétude. Il faut relire ce que disait Bourassa de la formation religieuse et nationale de la jeunesse canadienne-française. Nombre de questions sont incidemment traitées comme l'impérialisme, la neutralité du Canada, la conscription, le communisme, la démocratie, etc. Une pensée profonde qui sait juger avec force et qui s'exprime souvent par une mordante ironie.

(L'exemplaire, \$0.20; \$2.80 la douzaine; \$15.00 le cent).

Louis Riel et les événements de la Rivière-Rouge en 1869-70..

Par M. le chanoine Lionel Groulx

C'est un document historique de très haute valeur. « Riel, dit l'auteur, n'est pas seulement un héros manitobain, c'est un héros national ». Ce jugement n'a rien de conformiste, mais il s'appuie sur les faits historiques et sur les témoignages des contemporains canadiens-français et anglo-canadiens. La duplicité alternative des partis politiques ne prend pas, en cette brochure, d'autre nom que celui qu'elle mérite. Il fallait qu'un homme « meure pour le parti ». Un document historique de haute valeur. On ne peut étudier cette période de l'histoire canadienne sans consulter ce texte impartial.

(Une brochure de 25 pages au prix de 5 sous l'unité, \$4. le cent, \$35.00 le mille).



Pourquoi nous sommes divisés

Par M. le chanoine Lionel Groulx

C'est la retentissante réponse de M. le chanoine Lionel Groulx, à ceux qui, en quelque milieu que ce soit, sont toujours portés à mettre au compte des Canadiens français la responsabilité de la désunion au Canada. Contrairement à ce que dit le premier vers de la fable « Le Loup et l'agneau », la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure. « Nous l'allons montrer tout à l'heure ». Cette démonstration, elle est claire, incisive, définitive presque dans la retentissante brochure de M. le chanoine Groulx que *L'Action Nationale* a déjà répandue de son mieux dans tout le Canada. Ce document marquant, en dépit de ses quarante pages, se vend à un prix de propagande.

(La douzaine, 50 sous; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille).

Pour notre libération,

par René Chaloult, député à l'Assemblée législative

M. René Chaloult, mêlé à la vie politique du Canada depuis de nombreuses années, dénonce avec une haute compétence les méfaits de « l'esprit de parti ». Il sait comme la discipline électorale sait faire d'un homme un pantin. En cette brochure ornée d'un titre soulevant, il montre jusqu'à quel point, au cours du dernier siècle, l'esprit de parti a divisé les Canadiens français alors même que l'union sacrée s'imposait: querelle des écoles du Nouveau-Brunswick, affaire Louis Riel, écoles du Manitoba, guerre des Boërs, etc. « Chacun, à sa manière, dit en conclusion M. Chaloult, peut collaborer à l'œuvre de régénération politique ». Ce devoir s'impose toujours.

(L'exemplaire, 15 sous; \$1.50 la douzaine; \$10.00 le cent).

● Votre dignité, jeunesse

par Mgr Paul-Émile Léger, p.d.

L'auteur s'exprime ainsi: « Jeunesse de chez nous... vous voulez partir à « la découverte de Dieu »! C'est là votre Idéal. Ce sera également, votre *dignité*. Mais avant de partir, n'oubliez pas ces trois choses: Dieu aime les ardents; Dieu ne reconnaît pas pour sien celui qui n'a pas l'Église pour Mère; Dieu vous appelle par l'Église aux grandes tâches de l'Apostolat. Jeunesse ardente! Jeunesse catholique! Jeunesse conquérante! Voilà les titres de votre DIGNITÉ. » Aussi longtemps que, se dégageant de l'enfance, les adolescents s'avanceront d'un pas rapide vers la maturité, il devra se trouver des lecteurs pour la brochure stimulante de Mgr Léger.

(L'exemplaire, 15 sous; \$1.50 la douzaine.)

Jeunesse et haute politique,

par le R.P. Émile Bouvier, s.j.

De la haute politique, tous peuvent en faire. C'est l'expression la plus digne du civisme. Mais il faut savoir ce que c'est. Le sujet est traité selon toutes les rigueurs d'un cours parfaitement préparé. Les sous-titres ont leur attrait: « L'appel à la vie politique; l'homme d'État habile; culture des vocations politiques; préparation aux carrières publiques; le sens civique; faussaires de la conscience populaire; les vertus politiques; patrie et État; etc, etc ». Autant de points sur lesquels il importe d'avoir de claires notions, quelle que soit la carrière à laquelle on se destine. Cette brochure ne sera jamais trop lue, encore moins jamais trop appliquée.

(La douzaine: 75 sous.)



Pour que vive la Nouvelle-France,

par Anatole Vanier

Ce titre évoque le passé en même temps qu'il regarde vers l'avenir. L'auteur, précisément, croit que le passé est « notre maître », selon la formule devenue lapidaire. Il dénonce « l'anglicisation par le bilinguisme ». Ce sous-titre a besoin d'être expliqué et les distinctions nécessaires ne manquent pas. Dans la deuxième partie de cette brochure, M. Anatole Vanier, qui est comme on sait président de La Ligue d'Action Nationale, réclame qu'on se forme « une claire idée de la patrie ». L'auteur prêche ici par la parole, mais il en a le droit plus que d'autres, ayant toute sa vie prêché d'exemple.

(La douzaine, 50 sous; le cent. \$3.00.)

La série "Actualités"

Note générale: — En dépit du numéro, chacun de ces tracts est complet en soi.



No 1. — ALERTE AUX CANADIENS FRANCAIS, par André Laurendeau.

M. le chanoine Groulx a écrit que les Canadiens français devraient avoir le patriotisme des populations qui habitent aux frontières. Chez les Américains, on répète volontiers qu'une perpétuelle vigilance est le prix de la liberté. Il n'est donc pas étonnant qu'on rappelle souvent à l'état d'alerte un peuple obligé, depuis deux siècles, à lutter énergiquement pour sa survivance. C'est rendre service que signaler les dangers même si beaucoup, parmi ceux qui entendent, n'écourent pas les prophéties de Cassandre. Alerte quant à l'anglicisation! Alerte quant à l'autonomie! Alerte quant à la centralisation! La nécessité de voir le danger et de monter la garde est donc toujours impérieuse, en 1947 comme dans le passé.

(L'exemplaire, 10 sous; \$1.00 la douzaine.)



No 2. — LA QUERELLE DU BILINGUISME, examen de « trois documents capitaux », par L'Action Nationale.

Ces trois documents capitaux sont le texte d'une proposition présentée par la Commission scolaire de Montréal à son Conseil pédagogique, les conclusions auxquelles ce conseil en est venu. La brochure contient en plus le texte d'une lettre de M. C.-E. Gravel, alors président de la Commission scolaire de Montréal, un état de la question et des commentaires par l'Action Nationale. Puisque « la querelle du bilinguisme » durera longtemps, cet ensemble de documents est fort précieux. Il faut voir jusqu'à quel point sont prêts à aller « nos hommes pratiques » pour juger de la valeur du service rendu par la publication de cette brochure.

(L'exemplaire, 10 sous; \$1.00 la douzaine.)

No 3. — L'ART DE DÉPLACER LES QUESTIONS, par François-Albert Angers.

En sous-titre, ce tract se définit aussi: « A propos de bilinguisme mercantile ». Le seul nom de l'auteur est une garantie d'autorité. Les arguments développés aboutissent à cette démonstration et à ce conseil de salut: « S'il y a une question de l'anglais, elle ne peut être que dans les méthodes d'enseignement, non dans le nombre d'heures qu'on y consacre; et c'est là un aspect qui regarde des pédagogues, qui peut être réglé par le Conseil de l'Instruction publique et les commissions scolaires sans amener toute la population pour l'engager dans la voie d'un bilinguisme mercantile, dont le résultat ultime ne peut être que notre anglicisation, notre assimilation ».

(L'exemplaire, 10 sous; \$1.00 la douzaine.)



No 4. — ÉCONOMIQUE ET CULTURE. (Cette édition est épuisée).



No 5. — DE L'ÉDUCATION, par René Chalout.

Pour une fois, c'est la réimpression d'un discours prononcé à l'Assemblée législative de Québec. Il peut arriver que les harangues parlementaires soient dépourvues de clichés, qu'elles s'éloignent des lieux-communs et qu'elles proposent des réformes hardies. C'est bien le cas de ce bel exposé de M. René Chalout. Il recommande une bonne éducation physique, une éducation réaliste, une véritable éducation nationale. Une brochure d'un caractère positif où sont précisées quelques-unes des réformes qui s'imposent en divers domaines. Tout n'est pas dit quand on a annoncé: « Apprenez l'anglais ». Presque tout reste à dire et cette brochure le prouve bien.

(L'exemplaire, 10 sous; la douzaine, \$1.00.)

No 6. — NOS ÉCOLES ENSEIGNENT-ELLES LA HAINE DE L'ANGLAIS? par **André Laurendeau.**

Il n'est pas facile de faire comprendre ce qu'est le juste milieu. Il est plus difficile encore d'apprendre aux gens à s'y tenir. Parce qu'il y a discussion sur le bilinguisme, ceux qui cherchent un triomphe facile se hâteront de prêter à l'adversaire des sentiments et des intentions qu'il n'a jamais eus. C'est pourquoi il a fallu démontrer, contre des accusateurs de ce genre, « que nos écoles n'enseignent pas la haine de l'anglais ». Bien au contraire. André Laurendeau fait une rapide repasse de nos manuels d'histoire du Canada et souligne leur calme objectivité. Sur l'ensemble de cette question, il sera profitable à un grand nombre de posséder une étude aussi claire et aussi probante.

(L'exemplaire, 10 sous; \$1.00 la douzaine.)



No 7. — LES CONQUÉRANTS, par **Gérard Filion.**
 Cette édition est épuisée.



No 8. — POURQUOI NOUS N'ACCEPTERONS JAMAIS LA CONSCRIPTION POUR SERVICE OUTRE-MER.

No 9. — EST-CE AINSI QU'ON FAIT LA GUERRE SAINTE?

No 10. — LE TEMPS EST VENU POUR LES CANADIENS DE METTRE LE HOLÀ!

par **François-Albert Angers**

Ces trois documents de guerre n'ont pas perdu leur intérêt avec la fin du conflit. L'auteur étudie l'aspect humain, moral et économique de notre participation. Il invoque des principes qui n'ont pas cessé d'être actuels. Le no 9 en particulier a une véhémence et une énergie dont l'accent paraît prophétique, à l'heure où l'on veut nous embrigader dans une nouvelle « croisade ».

(Prix pour ces trois brochures réunies: \$0.15; les trois brochures à la douzaine: \$1.50.)

No 11. — LE CULTES DE L'INCOMPÉTENCE

par François-Albert Angers

On parle beaucoup de la représentation canadienne-française dans le fonctionnarisme fédéral. Et l'on veut souvent mettre a faute sur notre « incompétence », donc sur l'école qui nous aurait mal formés. — Angers prouve dans ces quelques pages que le système entier du Service civil est bâti contre nous. Ce n'est donc pas l'école canadienne-française qu'il faut d'abord incriminer, mais le système, conçu de telle manière que nous ne pouvons pas facilement y entrer. Affirmation étonnante au premier abord, mais que l'auteur établit par son étude objective et par ses exemples. On ignore l'un des aspects les plus importants de cette lutte, et ce qui y est engagé, quand on n'a pas lu cette *actualité*.

(L'exemplaire, 10 sous; \$1.00 la douzaine.)



No 12. — LE BILAN CANADIEN D'UN CONFLIT

par François-Albert Angers

« Un conflit vient de se terminer. Un autre se prépare. Avant que l'horizon ne se voit davantage noircir et qu'ayant perdu la tête, nous ne soyons plus en mesure de dominer nos réflexes, il peut être bon de voir ce que nous a valu notre participation à la dernière aventure ». Ainsi débute Angers, avant de passer en revue nos pertes matérielles, sociales, nationales et morales. Saviez-vous, par exemple, que si la guerre de 1914 nous avait coûté \$1,300,000,000, celle de 1939 nous a mangé plus de \$18 milliards? L'auteur détruit l'un après l'autre les sophismes de la propagande sur les « prospérités » de guerre, le travail des femmes, la criminalité juvénile, notre participation en hommes, etc., etc. Bref, c'est une mine de renseignements sur un cataclysme dont il sera longtemps question dans nos annales...

En conclusion, l'Action nationale publie l'important *manifeste* qu'elle a consacré à la situation internationale.

(L'exemplaire, 10 sous; \$1.00 la douzaine.)

Brochures de propagande en langue anglaise

WHY WE ARE DIVIDED,

a reply from Canon **Lionel Groulx**

Ce qui a été dit de la brochure française vaut ici. Inutile d'y revenir. Le mémorable exposé de M. le chanoine Lionel Groulx a été traduit en anglais par M. Gordon-O. Rothney. Cette brochure tend à faire connaître les opinions et les positions canadiennes-françaises dans les milieux anglo-canadiens où elles sont considérées avec sympathie par une faible minorité, avec horreur par de petits groupes de fanatiques, où elles sont ignorées au sens absolu par le grand nombre. Les amis de « L'ACTION NATIONALE » peuvent aider considérablement la cause canadienne-française en répandant cette brochure parmi ceux qui exercent une certaine influence dans les milieux anglo-canadiens. C'est à cette fin que « L'Action Nationale » a édité **WHY WE ARE DIVIDED**. Sur paiement, nous pouvons adresser cette brochure à des groupes d'Anglo-canadiens dont on fournira les listes.

(5 sous l'exemplaire; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille.)



A FRENCH CANADIAN SPEAKS,

par **Roger Duhamel**

« Comment expliquer, dit le sous-titre, l'attitude du Québec à l'égard de la guerre, de l'Empire et de la solidarité canadienne ? » La brochure de Roger Duhamel, dont le texte a paru d'abord dans l'important « Maclean's Magazine », était à cette question multiple une alerte et brillante réponse. C'est un lumineux plaidoyer en faveur de l'union nationale bien comprise. L'actualité de ce feuillet persiste. Qu'on en juge: « National Union is not a myth, but it demands reciprocity. It will never exist as long as it is believed that the law of the strongest is always the best. » Une élégante brochure à répandre chez nos amis anglo-canadiens et chez les autres.

(50 sous la douzaine; \$3.00 le cent.)

CANADA, PATTERN FOR WORLD PEACE?par **Gordon-O. Rothney**

Nos délégués à l'ancienne Société des Nations ne manquaient jamais de louer la bonne entente existant au Canada. Ceux qui leur ont succédé aux assemblées des Nations dites Unies ont repris ce commode discours. Tel l'hon. Ilsley, ministre de la Justice, qui citait tout récemment l'harmonie raciale canadienne en modèle aux Arabes et aux Juifs de Palestine. Cette prétention résiste-t-elle à l'examen? Ce n'est pas l'avis de tous. Un sincère ami des Canadiens français expose là-dessus de courageuses opinions. La brochure qu'on lui doit mérite toujours une large diffusion.

(50 sous la douzaine; \$3.00 le cent.)

**LEAVE QUEBEC ALONE,**par **Gordon-O. Rothney**

C'est au Québec qu'il revient de régler ses propres affaires. En réalité, trop s'en mêlaient sans qualification spéciale surtout pendant la dernière guerre. Avec une calme audace, en un temps de passion, M. Gordon-O. Rothney a demandé à ses compatriotes d'envisager les deux côtés de la médaille. Cette intégrité mérite de notre part une sincère gratitude. Une brochure qui a déjà caractère historique et dont les leçons sont toujours valables.

(50 sous la douzaine; \$3.00 le cent.)

Numéros spéciaux de la revue

Plusieurs numéros de l'ACTION NATIONALE sont complets en eux-mêmes. Ce sont des éditions spéciales sur un sujet déterminé. A mentionner, en ce genre, un numéro spécial sur « le communisme » et un autre sous le titre « La conquête ».

LE COMMUNISME (mai 1941)

Ce qui est le mieux connu de cette doctrine et de ce système, c'est le nom. Sur le reste, quelques-uns, du moins, ont encore à se renseigner. Le numéro de « L'ACTION NATIONALE », dont il est ici question, a eu un fort tirage. Sur le communisme il constitue un véritable petit traité de format commode et de consultation facile.

(\$0.25 l'exemplaire; \$2.50 la douzaine.)

●

LA CONQUÊTE (décembre 1946)

Les étapes de la conquête de la Nouvelle-France et la situation qui fut ainsi faite sont exposées avec clarté dans le numéro spécial de L'Action Nationale qui porte ce titre. Parmi les collaborateurs, principaux: Guy Frégault, Anatole Vanier, Gérard Filteau, Gordon-O. Rothney, Maurice Séguin. Tous ceux qui étudient l'histoire canadienne peuvent difficilement négliger cette importante source de documentation.

(\$0.25 sous l'exemplaire; \$2.50 la douzaine.)

●

La collection de l'Action Nationale

Nous savons que de nombreux abonnés conservent avec soin tous les numéros parus de L'Action Nationale. Là où il existe des bibliothèques, notre revue est également reliée et gardée précieusement. Nous pouvons en plusieurs cas compléter des collections si besoin en est. Les numéros manquants sont alors fournis au prix de 25 sous l'exemplaire. Lorsqu'il s'agit des numéros d'une année complète, le prix déterminé est celui du coût de l'abonnement pour l'année désignée. L'Action Nationale remontant à 1933, il est évident que certains numéros sont devenus soit très rares soit introuvables. Lorsqu'il s'agit des années récentes, nos armoires sont mieux garnies. Toute demande à ce sujet sera accueillie avec attention et toute réponse fournie avec une entière bonne volonté.

300 ANS EN ARRIÈRE

Ecrivez-nous les noms de votre père et de votre mère et nous vous donnerons le coût de votre **arbre généalogique** et du **volume personnel** (400 pages) contenant toute l'histoire de votre famille depuis **300 ans**, sans aucune obligation de votre part.

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE
DROUIN

"Une oeuvre nationale digne de votre encouragement"

4184, rue Saint-Denis — Montréal

Immense documentation méthodiquement accumulée, dont 61 millions d'actes de baptême, mariage et sépulture, 33 ans de recherches patientes. Généalogie de tout Canadien français et Franco-Américain.

COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIERS EN GROS



50, rue de Bresolles

HArbour 8151



Président et gérant général :

Bernard Couvrette

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée
BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,
président et gérant gén.
235, Laurier ouest

Marcel ALLARD,
chef à la production
Montréal

Voyez l'annonce de “LA SAUVEGARDE” à l'endos
de cette revue et pour vous assurer appelez

J.-H. LANGEVIN, C.C.S.

Assureur Conseil
Gérant Division Langevin

Bureau : HA 7223

Rés. : AT 4810

LES AMIS DE LA REVUE

AUBÉ, Philippe
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 5877

BEAUSOLEIL, E.
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain
CH 3712

CHAUSSÉ, Fernand
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 7235

CRÉMERIE BOURGET
ÉPICERIES

E. Babineau, prop.
1382 est, rue Ontario

CYR, Édouard
MODELEUR

1427, Maisonneuve
AM 8984

DAIGLE

ÉPICERIE, Fruits & Légumes
Ville St-Laurent
BY 2900

DESCHÊNES & Fils Ltée

Matériaux de plomberie et chauf.
1203 est, Notre-Dame
FR 3176-7

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk
WE 0355

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention
934 est, Ste-Catherine
HA 4548

LATENDRESSE & Fils Enrg.
FERRONNERIE

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.
Zone 5-038

LATULIPE, N.

TULIPPE & PAYSANNE

CRAVATES

MASSE, Paul
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
BE 1971

MERCIER, Jean
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
LA 1633

NANTEL, Léo

Distributeur de parties de radio
1662 est, rue Ontario
CH 3052

ROY, J.-Omer

BIJOUTIER
1658 est, Mont-Royal
AM 2618

SANSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER
3995, Hochelaga
CL 2839

TESSIER, Armand

ENTREPRENEUR-PLÂTRIER
1482, boulevard Morgan
CL 3432

HINTON, Gaston

MERCERIE
3987 est, Ste-Catherine
FR 4244

Jean Drapeau

DRAPEAU ET MELANÇON
AVOCATS ET PROCUREURS

Claude Melançon

4 est, rue Notre-Dame, Montréal.

MA *5615

LES AMIS DE LA REVUE

AUG. BRUNETTE, Ltée
PLOMBERIE-CHAUFFAGE
4154, rue Hôtel de Ville
PL 1946

BRAZEAU, François
CORDONNIER
8705, Lajeunesse

"À LA MARMITE"
SALLE À MANGER
350 est. Craig
MA 0730

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT
57 ouest, rue St-Jacques
HA 1336

LUC BEAUREGARD
Représ. de la *Laurentienne*
4052, rue Cartier
Bur.: PL 6700 Rés.: AM 7779

GAUTHIER, Art.
ÉPICIER-BOUCHER
3461 est, Ste-Catherine
AM 3015

FRÉCHETTE, L.-A.
NOTAIRE
159 ouest, Craig
LA 9607

Docteur René LAPORTE
MÉDECIN
915, *Cherrier*

"LES VARIÉTÉS"
PAUL DEJORDY, prop.
800 est, *Mont-Royal*
CH 9815

MATHIEU, Lucien, Enreg.
MARCHAND-TAILLEUR
2251, *Frontenac*
FR 1803

MORIN, Louis-Philippe, G.A.
Comptable Agréé
81, rue St-Pierre, *Québec*.
Tél. 2-6871

POULIN, J.-Aimé
ARCHITECTE
63, *Prospect, Sherbrooke, P.Q.*
TEL. 1391

ROBERT, Paul-Émile
Représentant de la "*Laurentienne*"
934, est *Ste-Catherine*
PL 6700

Salaison MAISONNEUVE
BACON marque "MORIN"
1430, *De Lasalle*
CL 4086-7

SALVAIL, Albéric
ÉPICIER-BOUCHER
3648, *Adam*
AM 3031

SANSOUCY, Alb.
ÉPICIER-BOUCHER
3946, *Adam*
FA 3607

VANIER, Anatole
AVOCAT
57 ouest, *St-Jacques*
HA 2841

Nous prions les abonnés de L'Action Nationale de fournir leur appui à tous ceux qui soutiennent leur revue.

L'Administration.

Monsieur

La CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE vend une police à double protection que tout jeune homme doit connaître. S'il veut cesser de travailler à 55-60 ou 65 ans, elle peut lui assurer une rente de \$50. par mois, sa vie durant (ou une rente proportionnelle à un âge moins avancé), s'il meurt avant l'âge choisi, elle peut garantir aux bénéficiaires un capital de \$5,000 (toujours convertible en rente viagère). C'est le plan idéal: il joint l'épargne à la protection. De plus amples renseignements vous seront donnés sur demande. A titre gracieux.

G.-H. Rousseau

385, Mt-Royal ouest
CR. 5951

LA COMPAGNIE
F.-X. DROLET
Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :
Ascenseurs modernes de tous genres,
soudures électriques et autogènes, etc.

206, rue du Port

Québec

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

Limitée

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

Siège social : 1306 est, rue Ste-Catherine,
Montréal.

Lisez régulièrement

" LA VÉRITÉ "

La meilleure revue de jeunesse

DIRECTION :

LES JEUNES LAURENTIENS

152 est, rue Notre-Dame, Montréal.

MARquette 5539

Tél. HA 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT
AVOCATS

511 Place d'Armes.

Montréal, Canada.

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont.

Tél. DO 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

SEULE

l'association peut recevoir les renseignements nécessaires à une juste classification de tarifs. Voilà pourquoi notre société est affiliée à la C. U. A. Les avantages sont évidents: tous nos assurés sont sur un pied d'égalité quant aux primes versées; ils ont de plus la certitude d'être dédommagés adéquatement quand ils subissent un sinistre.

 **SOCIÉTÉ** 
NATIONALE
D'ASSURANCES

41 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTREAL - HARBOUR 3291

UN BREUVAGE DES PLUS
DÉLICIEUX !

N'importe où . . .
N'importe quand . . .

LE
NECTAR
Mousseux
CHRISTIN

est le breuvage
idéal.

C'est un produit
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA
Bière d'Épinette Christin

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal